

Le Quotidien change de format le 16 mars

Votre journal régional, LE QUOTIDIEN du Saguenay-Lac-Saint-Jean vous sera livré sous un nouveau format à compter de lundi, le 16 mars prochain.

De "grand format" qu'il est depuis sa fondation, en octobre 1973, LE

QUOTIDIEN deviendra "tabloïd", soit le format populaire de Progrès-Dimanche.

Cette décision des administrateurs du Progrès du Saguenay Ltée, éditeur de votre journal régional, a été prise à la suite de suggestions maintes

fois répétées par plusieurs lecteurs qui estiment que cette nouvelle formule répondrait mieux à leurs attentes.

Ce changement de présentation s'inscrit dans la volonté des dirigeants de l'entreprise, de fournir à la région un journal qui suit l'évolu-

tion de notre société moderne.

Au départ, LE QUOTIDIEN était un journal d'après-midi. Il est devenu, il y a quelques années, un journal du matin et demain, il change son format.

Ce changement entraînera des

améliorations dans la façon de vous présenter l'actualité régionale en la rendant plus accessible et plus humaine. Nous profiterons également de l'occasion pour ajouter de nouvelles chroniques, de nouveaux services; répondant ainsi à la demande de

nos lecteurs.

Nous tenons à remercier la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean de son appui à son véritable QUOTIDIEN régional et nous l'assurons que tous les efforts sont consentis pour lui offrir un meilleur journal.

La direction

Épargne-retraite à rendement **14%**
SUPERIEUR période d'un an
TRUST GENERAL DU CANADA

Le QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

8e année No 124

Jeudi 5 mars 1981

24 pages

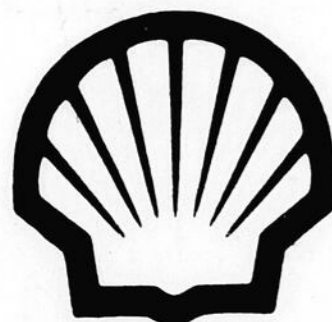
ALARMES
SECURITE SAG LAC
SEULE ET UNIQUE STATION CENTRALE D'ALARME VOL DANS LA REGION APPROUVEE PAR ULC
ALMA 662-2063
CHICOUTIMI 545-4006

LA COPE **300** AU COMPTOIR

Les compagnies pétrolières doivent \$12 milliards aux consommateurs



FINA



Par Claude PAPINEAU
OTTAWA (PC) — Le ministre de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellet, n'a pas écarté hier aux Communes la possibilité de poursuivre devant les tribunaux les sociétés pétrolières tenues responsables de pratiques commerciales restrictives et abusives aux dépens des consommateurs canadiens.

"Le directeur des enquêtes et recherches sur les coalitions a décidé de référer l'affaire à la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, mais cela n'exclue pas la possibilité de saisir le ministre de la Justice à une date ultérieure de certains aspects de l'enquête, et ce sera alors le procureur général qui décidera de porter ou non des accusations", a dit M. Ouellet.

Interrogé à savoir si le gouvernement entend agir pour récupérer les sommes payées en trop par les consommateurs canadiens, que l'enquête évalue à quelque \$12 milliards entre 1958 et 1973, le ministre Ouellet a déclaré qu'il

est trop tôt pour prédire ce que le gouvernement fera.

"Il ne faut pas mettre la charrue devant les boeufs", a-t-il dit à la presse, expliquant que la Commission des pratiques restrictives du commerce va tenir son enquête publique, au cours de laquelle les compagnies impliquées auront la possibilité de se défendre.

Par ailleurs, M. Ouellet a indiqué que le gouvernement soumettra à la Chambre, pour la prochaine session, une série d'amendements à la loi de la concurrence, qui n'a pas été modifiée depuis 1975, et qu'il tiendra compte des recommandations de l'enquête.

Du côté des partis d'opposition, on a pressé hier le gouvernement d'agir sans tarder pour corriger la situation et prendre les mesures qui s'imposent à l'endroit des compagnies mises en cause.

Le critique conservateur en matière de consommation, M. Allan Lawrence, a accusé le gouvernement de laisser l'affaire traîner en longueur en acceptant de la référer, a-t-il dit, à un "tribunal mineur pour une autre enquête pu-

blique, qui risque de durer encore deux ans".

"La population de ce pays a été dépouillée par l'industrie pétrolière, a-t-il lancé, quelque chose doit être fait en termes d'une nouvelle réglementation, d'une nouvelle législation ou d'une nouvelle politique de fixation des prix pour éviter qu'une telle situation ne se répète au cours des deux prochaines années."

Du côté des néo-démocrates, le député Ray Skelly a déclaré qu'il faut adopter sans tarder une solide législation pour protéger les Canadiens contre de telles pratiques.

M. Skelly a par ailleurs demandé au gouvernement, "au nom de la justice élémentaire envers les consommateurs, a-t-il dit, de négocier une compensation pour la population canadienne en amenant les compagnies pétrolières à restituer l'argent qu'elles leur a volé".

"Si le gouvernement ne veut pas procéder par négociation, est-il prêt à obliger les compagnies à restituer ces sommes par voie de législation?", a-t-il demandé.

bon jour

La météo

Ciel variable, moins 8 C.

Page A 2

La Quotidienne

Dans l'ordre 4-4-0

Hockey

Washington 4, Québec 7
Winnipeg 3, Canadien 9

la région

Candidate du Parti libéral

Mme Louise Paré sera vraisemblablement candidate du Parti libéral dans le comté Chicoutimi lors des prochaines élections provinciales.

Page A 3

sommaire

| | |
|---------------------|------|
| — Annonces classées | B 10 |
| — Bandes dessinées | B 7 |
| — Bourse | B 8 |
| — Bridge | B 7 |
| — Cinéma | A 7 |
| — Décès | B 11 |
| — Finances | B 8 |
| — Horoscope | B 7 |
| — Mots croisés | B 7 |
| — Mot mystère | B 7 |
| — Sports | B 1 |
| — Télévision | A 6 |

Pour nous rejoindre

Publicité - 545-4474
Rédaction - 545-4480
Abonnement - 545-4664
Annonces classées - 545-4895

Gimaël accuse Stewart de pratiquer le racisme

OTTAWA (PC) — Le Parti conservateur devrait expulser de ses rangs un de ses députés, autrement les Canadiens l'accuseront d'être hostile au bilinguisme et de pratiquer le racisme, a déclaré mercredi aux Communes, M. Pierre Gima el, député libéral du Lac-Saint-Jean.

M. Gima el s'est dit choqué par le discours prononcé mardi par M. Ron Stewart, député conservateur de Simcoe-south (Ontario), qui avait dit que les efforts déployés par les libéraux pour imposer le français aux anglophones du Canada constituaient une des raisons principales de l'aliénation régionale que l'on constate aujourd'hui.

Parlant presque entièrement en français, au cours du débat constitutionnel, M. Gima el a déclaré que le leader conservateur Joe Clark devrait expulser Stewart pour avoir condamné la politique linguistique du gouvernement fédéral, tout comme son prédécesseur Robert Stanfield, avait dû se débarrasser, pour la même raison, de M. Leonard



Jones, ex-député conservateur de Moncton.

Si Clark n'agit pas ainsi, dit-il, Stewart sera considéré comme le porte-parole du parti conservateur sur la politique de bilinguisme.

Pour des années, les Canadiens français, a encore dit M. Gima el, ont souffert de discrimination en raison de leur langue.

Sacrifices "Les francophones ont ac-

cepté de gros sacrifices pour demeurer canadiens", ce dont peu d'anglophones peuvent se targuer.

M. John Fraser, membre de la commission constitutionnelle, qui fut ministre dans le gouvernement conservateur, a déclaré que le discours de M. Stewart était pareil à ce que les Communes avaient l'habitude d'entendre de la part de Jack Horner.

Ce dernier était député conservateur de Crowfoot (Alberta) avant de passer au Parti libéral et d'être "admis au coeur du gouvernement libéral".

M. Fraser, député de Vancouver-sud, a pris à partie les néo-démocrates de la Colombie-Britannique, à qui il reproche d'avoir vendu les intérêts de leur province pour obtenir une charte des droits pour les Canadiens.

La Colombie-Britannique a toujours estimé avoir droit à un traitement distinct dans toute formule d'amendement de la constitution.

Championnat junior "B"

Premier gain des Marquis

Page B 1

Essence

Nouvelle hausse

MONTREAL (PC) — Le prix de l'essence augmentera à nouveau d'un demi cent dans environ deux semaines en raison de la surtaxe provinciale de 20 pour cent imposée sur toutes les augmentations du coût de l'essence à la pompe.

La surtaxe en question fait partie du dernier budget du ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau.

Avec cette autre augmentation, le prix moyen du litre d'essence sans plomb s'établira à environ 33,05 cents.

Femme déboutée

QUEBEC (PC) — Une femme qui avait été abandonnée par son mari après 22 ans de mariage vient d'être déboutée par la Cour d'appel du Québec d'une réclamation en dommages-intérêts pour détournement d'affection intentée contre la femme qui lui avait ravi son époux.

Dans un jugement qui vient confirmer une décision de la cour supérieure, le juge Albert Mayrand explique que de telles réclamations étaient assez courantes autrefois mais qu'elles sont maintenant tombées en désuétude.

"On a reproché à cette action, écrit le juge, d'être souvent inspirée par un esprit de vengeance

plus que par un désir de réparation. On ne croit guère à la vertu qu'on lui prêtait de protéger l'honneur des époux et le bonheur des familles. Monnayer l'adultère ou toute autre forme d'infidélité conjugale ne s'est pas avéré un remède efficace au relâchement des moeurs".

Le juge Mayrand en est également arrivé à la conclusion que la concubine du mari ne pouvait être tenue civilement responsable de la fuite de ce dernier.

"...Même lorsqu'elle est imputable uniquement au conjoint infidèle, la désaffection conjugale reste son fait autonome et personnel, non pas celui du complice", précise-t-il.

Enquête sur les compagnies pétrolières

Les grandes soeurs abusent de leur position

Par André Prefontaine
OTTAWA (PC) — Les grosses compagnies pétrolières, par des pratiques commerciales abusives et restrictives, ont arraché \$12 milliards de trop aux consommateurs canadiens entre 1958 et 1973.



ETUDES — Robert J. Bertrand a remis un rapport de sept pages concernant la compétition au sein de l'industrie pétrolière canadienne.

Il s'agit là d'une des révélations les plus fracassantes du rapport en sept volumes de la Commission sur les pratiques restrictives, intitulé "Etat de la concurrence dans

l'industrie pétrolière au Canada" qui a été rendu public hier après-midi par le ministre de la Consommation et des Corporations, M. André Ouellette.

Selon l'auteur du rapport, le directeur des enquêtes et recherches, M. Robert J. Bertrand, ces \$12 milliards, s'ils avaient été investis ailleurs, atteindraient aujourd'hui la somme astronomique de \$89 milliards. Il ajoute que la stratégie des géants du pétrole visait le double objectif "de réduire la concurrence et de hausser les prix au détriment du consommateur canadien".

Le rapport dépeint les grandes compagnies pétrolières opérant au pays comme

des "soeurs" qui forment une famille unie et qui sont conscientes "de leur intérêt mutuel". Ainsi, Imperial Oil, Gulf Canada, Shell Canada et Texaco forment le noyau de ce groupe dont font également partie cinq sociétés régionales plus petites, BP-Canada, Irving Oil, Petrofina Canada, Chevron Standard et Suncor.

L'enquête a démontré que les quatre "grandes soeurs", jouent "un rôle dominant" dans l'industrie pétrolière canadienne dont Imperial Oil demeure le chef de file incontesté. Non seulement contrôlaient-elles 64 pour cent de la capacité de raffinage en 1979 et 56 pour cent des points de vente en

1980 mais, peut-on lire dans le rapport, "si les grands sont laissés à eux-mêmes, ils continueront d'abusier de leur position dominante".

Ces compagnies, entre 1958 et 1973, ont agi sur plusieurs fronts pour s'enrichir "aux dépens du consommateur canadien" dont la conclusion d'ententes au niveau du raffinage pour des échanges de produits et d'informations et l'adoption "de politiques et de pratiques communes visant à limiter la concurrence".

Entre 1958 et 1973, les sociétés-mères étrangères ont exigé de leurs filiales canadiennes des prix beaucoup plus élevés, jusqu'à 63 pour cent dans cer-

tains cas, pour leur pétrole que ceux qui prévalaient sur les marchés mondiaux. Ce procédé a occasionné des déboursés supplémentaires de \$3,8 milliards pour les consommateurs.

Les quatre grandes sociétés pétrolières, par le pouvoir d'achat et leur contrôle sur le transport du pétrole par pipe-line "ont pu avoir une influence considérable sur les prix", ajoute le rapport d'enquête.

"Le secteur du pipe-line a joué un rôle primordial pour faciliter la situation monopolistique qui permettait à l'industrie, sous la direction d'Imperial, de fixer les prix et de limiter la concurrence", explique le mémoire.

Mais, "l'élément de

plus critique au maintien de la position dominante des grandes sociétés intégrées est le contrôle qu'elles exercent sur les opérations de raffinage", qui s'éleva à 65 pour cent pour les quatre grandes soeurs. Cette position de force leur permettait de "maintenir la pression ascendante sur les prix" afin de limiter les possibilités d'approvisionnement des vendeurs indépendants ou leur entrée dans le domaine du raffinage.

Et parce que le niveau de la vente au détail s'avérait leur talon d'Achille, les compagnies pétrolières n'ont rien ménagé pour éliminer les indépendants ou, du moins, éviter qu'ils ne leur livrent

une concurrence trop forte. "Ces pratiques de commercialisation devaient empêcher les concurrents plus efficaces et ayant des moindres coûts de s'étendre et de transmettre aux consommateurs les avantages de prix plus modestes", fait remarquer l'étude publiée hier.

A cause de leurs opérations de distribution inefficace, les compagnies ont chargé \$5,2 milliards de plus, pour un montant approximatif de six cents le gallon, en surplus des coûts normaux de raffinage.

Cette lutte contre les indépendants revêtait plusieurs facettes dont des guerres de prix, la majoration des prix de gros, la limitation

des approvisionnements et même le lancement de nouvelles gammes de produits pétroliers vendus "à grande perte".

Tout ceci pour arriver aujourd'hui à une importante baisse de la part du marché contrôlée par les distributeurs indépendants et leur adhésion tacite aux politiques de prix des grandes compagnies.

Voilà pourquoi le rapport Bertrand recommande non seulement la tenue d'une enquête publique, qui débute d'ici quelques semaines, mais suggère également toute une série de mesures législatives pour corriger les lacunes des lois actuelles qui ont rendu possible une telle situation.

Une plainte qui a mené loin, très loin!

OTTAWA (PC) — Lorsqu'en 1973, Mme Maryon Brechin a déposé une plainte contre les géants du pétrole, les accusés de fixer les prix, on pensait qu'il ne s'agissait que d'une nouvelle escarmouche dans la bataille livrée pour défendre les intérêts des consommateurs.

Elle ne se doutait guère que huit ans plus tard, une enquête fédérale menée par le ministre de la Consommation et des Corporations permettrait d'établir que les consommateurs avaient versé au moins \$12 milliards de plus que nécessaire pour l'achat de leurs produits pétroliers entre 1958 et 1973.

Dans un rapport en sept volumes, le ministre affirme que si ces \$12 milliards enlevés aux consomma-

teurs avaient été investis ailleurs, ils vaudraient aujourd'hui \$89 milliards.

"Lorsque nous avons déposé cette plainte, il ne nous est pas venu à l'esprit que de telles sommes d'argent pourraient être en jeu", a dit hier Mme Brechin, qui, à l'époque, présidait l'Association canadienne des consommateurs.

Lois faibles De son côté, le directeur de la section des pratiques commerciales au ministère, M. Robert Bertrand, a décidé de ne pas recommander dans l'immédiat que des accusations criminelles soient portées, en raison de la trop grande faiblesse de la loi à ce chapitre.

Le ministre des Corporations, M. André Ouellette a annoncé que la Commission des pratiques

commerciales restrictives, un organisme quasi judiciaire, tiendrait d'ici quelques mois une enquête publique sur cette affaire.

Cependant, Mme Brechin, qui travaille toujours comme volontaire à l'ACC, affirme qu'elle n'est pas prête à sabler le champagne.

"Non, ce n'est pas un coup audacieux et il est certainement trop tôt pour songer à célébrer, a-t-elle dit.

"Dans l'avenir, nous considérons peut-être cet événement comme un jalon important... si cette enquête publique devait déboucher sur un renforcement des lois sur la concurrence".

Pratiques restrictives Le rapport accuse également les sociétés pétrolières d'avoir eu recours à des "pratiques prédatrices et restrictives".



VOLUMES — Voilà les sept volumes concernant l'enquête approfondie du gouvernement fédéral au sujet de l'industrie pétro-

lière au Canada. Une affaire de \$12 milliards.

(Laserphoto PC)

prévisions

MONTREAL (PC) — Prévisions du temps au Québec pour la journée de jeudi et aperçu pour vendredi.

La situation demeurera inchangée dans l'est du Québec vu la persistance d'un creux frontal dans ces régions. Dans l'ouest, par contre, le passage d'une importante dépression sur la Nouvelle-Angleterre effleurera le coin sud-ouest de notre territoire et l'on prévoit un peu de neige. Demain, le temps s'améliorera progressivement.

Abitibi, Temiscamingue, réservoirs Cabonga et Gouin: ciel variable, max. moins 6. Vendredi: peu de changement.

Pontiac, vallées de la Gatineau et du Lièvre: quelques flocons, max. moins 4. Vendredi: nuageux et quelques flocons.

Outaouais, Montréal: nuageux avec éclaircies et possibilité de faible neige, max. moins 2. Vendredi: faible neige.

Trois-Rivières, Drummondville, Laurentides: nuageux avec éclaircies, max. moins 5. Vendredi: nuageux avec quelques flocons.

Québec, Rivière-du-Loup, La Malbaie: ennuagement graduel, max. moins 6. Vendredi: ciel variable.

Estrie et Beauce: nuageux avec éclaircies et possibilité de faible neige, max. moins 5. Vendredi: nuageux avec faible neige.

LAC-ST-JEAN, SAGUENAY, Mauricie, Parc des Laurentides: ciel variable, max. moins 8. Vendredi: peu de changements.

Rimouski, Matapédia, Baie-Comeau: nuageux avec quelques chutes de neige, max. moins 2. Vendredi: ciel variable.

Ste-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé: nuageux avec possibilité de quelques chutes de neige, max. zéro. Vendredi: nuageux avec éclaircies.

Basse-Côte-Nord: nuageux avec quelques gouttes de pluie ou de bruine, brumeux par endroits, max. 3. Vendredi: nuageux avec un peu de bruine.

Sept-Îles, Anticosti: nuageux avec neige fondue possible mêlée d'un peu de pluie, temp. stationnaire à zéro. Vendredi: nuageux.

aujourd'hui

Journée du jeudi, 5 mars 1981, 65ème jour de l'année.

Principaux anniversaires historiques: 1979 — Le gouvernement israélien accepte des propositions secrètes américaines en vue d'un traité de paix au Proche-Orient.

1977 — Un tremblement de terre dévasté Bucarest et d'autres villes de Roumanie: plus de 1,000 morts.

1975 — Un commando palestinien débarque sur une plage proche de Tel Aviv et prend une quarantaine de personnes en otages dans un hôtel.

1973 — Collision entre deux avions de ligne espagnols dans le sud-ouest de la France pendant une grève des contrôleurs aériens: 60 morts.

1966 — Un avion de ligne britannique heurte le mont Fuji: les 124 passagers sont tués.

1953 — Mort de Staline à l'âge de 73 ans.

1933 — Hitler remporte les élections.

1794 — Exécutions de partisans du communard Jacques Hébert.

1770 — Affrontements entre manifestants et soldats britanniques à Boston (massacre de Boston).

1684 — Formation de la Ligue de Linz par la Pologne, Venise et le Saint Empire romain germanique contre les Turcs.

Il est né un 5 mars: — Gerardus Mercator, géographe et mathématicien flamand (1512-1594).

Plusieurs perquisitions au sein de Télé-Médic

MONTREAL (PC) — Les policiers de l'unité des crimes économiques de la Sûreté du Québec ont effectué plusieurs perquisitions, hier matin, dans différents domiciles d'administrateurs de firmes comptables, de bureaux d'avocats et au siège social de la compagnie Télé-Médic.

Selon le porte-parole de la SQ, M. Pierre Lemarbre, ces perquisitions visent à faire la lumière sur une conspiration interne ayant pour but de frustrer, par la supercherie, les compagnies Télé-Médic de Montréal et Télé-Médic Québec de quelques biens, argent ou valeurs.

L'enquête policière porterait sur la période comprise entre le 8 juin 1978 et le 2 mars 1981. C'est à la suite d'une plainte privée que les policiers de la SQ ont entrepris

une vaste enquête sur le sujet il y a quelques semaines. Des descentes simultanées ont eu lieu en particulier aux domiciles des trois principaux administrateurs de Télé-Médic.

Cette compagnie a été fondée par M. Simon Bédard, son principal actionnaire, en 1978, et est devenue Télé-Médic (Montréal) en août dernier. Depuis lors, huit autres succursales ont été créées à Montréal, Chicoutimi, à Valleyfield et à Trois-Rivières.

Les perquisitions effectuées ont permis de saisir des piles de documents, livres comptables, états bancaires, papiers, etc.

Articles L'action de la police survient un semaine après que soit parue une série d'articles dans le quotidien La Presse, qui faisait état de transac-

tions impliquant le président de Télé-Médic, M. Bédard, qui a par après laissé entendre qu'il pourrait se présenter candidat de l'Union nationale aux prochaines élections provinciales.

Selon M. Bédard, la substance des articles est à "90 pour cent" fautive. Il a refusé d'en discuter, ajoutant que ses avocats préparaient une poursuite de \$2 millions contre le quotidien montréalais.

Il affirme que les articles du quotidien montréalais font partie d'une campagne de dénigrement dirigée contre lui et orchestrée par le ministère des Affaires sociales du Québec qui cherche "sa destruction". "Ils m'en veulent parce que j'en sais trop", a-t-il dit.



SAISIES — Président de Télé-Médic, Simon Bédard a reçu la visite des policiers de l'unité des crimes économiques de la SQ qui ont réalisé plusieurs perquisitions.

(Laserphoto PC)

Carnaval de la violence



PARADE — Pendant que la violence régnait au Carnaval de Rio, les gens s'en donnaient à coeur joie lors de la parade du Mardi Gras, hier, dans les rues de Nouvelle-Orléans en Louisiane.

(Laserphoto PA)

RIO DE JANEIRO (AFP) — Plus de 225 personnes sont mortes durant les fêtes du Carnaval de Rio de Janeiro qui se sont terminées, mercredi matin, a-t-on appris de source officielle.

outre, de même source, que les hôpitaux de la ville ont reçu dans le

même temps 15,251 personnes, pour la plupart victimes d'abus de boissons.

G-P PERSONNEL INC.
RECRUTEMENT SELECTION EVALUATION
CONSULTANTS EN PERSONNEL
443, rue Racine est (suite 102)
Chicoutimi, Qué.
Richard Giroux, B.A.L.O.P.
Patrice Pelletier, B.A.L.O.P.
TEL.: 545-1881

Patrice Pelletier, c.o.
Richard Giroux, c.o.
— Orientation scolaire et professionnelle.
— Consultation personnelle.
— Troubles d'apprentissage.
443, Racine est, Suite 103, Chicoutimi
TEL.: 545-1881

Ville de Chicoutimi

La demande de gel de salaires est suivie d'une période de réflexion

CHICOUTIMI (GL) — Les porte-parole de toutes les catégories de personnel de la ville de Chicoutimi sont extrêmement prudents dans leurs déclarations au sujet du plan de redressement économique adopté par les élus surtout en ce qui a trait à la demande de gel volontaire des salaires pour 1982 et la possibilité de réouvrir les conventions collectives.

En fait, tout le monde s'est donné un temps de réflexion afin d'évaluer plus précisément les demandes des élus en plus d'être encore sous l'effet de la surprise.

En ce qui concerne les employés municipaux syndiqués, le président de l'unité syndicale, Serge Trem-

blay a déclaré qu'une demande a été logée auprès de la direction du personnel afin d'obtenir une rencontre dans les plus brefs délais pour connaître les véritables intentions de l'administration.

Interrogé sur la possibilité de geler les salaires et réouvrir le contrat collectif signe le 31 décembre dernier, M. Tremblay s'engage à titre personnel. "Évidemment que je suis contre de telles mesures. Le coût de la vie augmente pour chacun de nous et nous ne sommes pas en période pour geler nos salaires", a-t-il dit.

En ce qui concerne l'aspect politique qui pourrait être relié à une telle prise de position des élus, Serge

Tremblay estime qu'une telle hypothèse sera analysée sérieusement. "Nous avons négocié de bonne foi avant la signature de notre contrat et la ville a accepté de signer la convention. Je présume que ses dirigeants agissaient en connaissance de cause", ajoute M. Tremblay.

L'exécutif syndical se réunissait hier soir afin de faire le point sur la situation engendrée par l'acceptation du plan de redressement économique.

Les policiers

Evidemment, la demande de geler les salaires s'adresse aussi aux policiers. Hier, un porte-parole a déclaré que le syndicat ren-

dra publique sa position dès ce matin après une rencontre des dirigeants syndicaux.

Par la suite, le président du syndicat des policiers et pompiers, Marcel Caron devrait donner une conférence de presse.

Les cadres

Du côté des cadres, le porte-parole Denis Mercier a indiqué que l'exécutif de l'association se réunira ce soir (hier) afin de faire le point.

Essentiellement, M. Mercier a déclaré que les cadres voient le plan de redressement d'un oeil positif mais il faudra pousser plus loin l'investigation.

Résolution visant à mettre un terme "à une tempête dans un verre d'eau"

LAROCHE (BM) — Le conseil municipal de Larouche approuvera désormais par résolution tout document nécessitant la signature d'un représentant de la municipalité, employé ou élu.

Tel est le sens d'une résolution adoptée par les membres du conseil, lundi soir, à la suite d'une intervention d'un contribuable curieux de connaître l'identité de la personne qui avait signé au nom de la municipalité une formule de demande pour que le club récréatif de Larouche, organisme sans but lucratif, obtienne un permis tempo-

raire de vente de boissons alcoolisées à l'occasion d'un carnaval.

Ce contribuable, copropriétaire d'un restaurant mais qui affirme être intervenu à titre de simple citoyen, voulait savoir qui avait signé ce document, devant être endossé par la municipalité avant d'être envoyé à la Régie des permis d'alcool. Un conseiller, M. Pierre Dufour, admit avoir signé cette formule à titre de maire suppléant. Or le club récréatif est situé dans un local appartenant à ce conseiller.

Cette histoire est une

tempête dans un verre d'eau, estime le maire, M. Jean-Claude Duperré, qui a quand même cru bon de proposer une résolution visant à éviter à l'avenir ce genre de situation.

Egouts

D'autre part, les dirigeants de la municipalité étudieront, au cours des prochaines semaines, un protocole d'entente proposé par le ministère de l'Environnement au sujet de l'assainissement des eaux usées de Larouche. L'on sait que pour diminuer

le taux de pollution de la rivière Dorval, la municipalité projette d'aménager un étang d'oxydation.

Budget

Le conseil municipal a adopté, le jeudi 26 février, des prévisions budgétaires de \$179.000 contenant une augmentation des taxes de l'ordre de 30 pour cent. De \$1,75 qu'il était en 1980, le taux de la taxe foncière passe à \$2,29 tandis que les taxes d'eau et d'égout sont respectivement haussées de \$10. La taxe pour la cueillette des ordures est augmentée de deux dollars.

Comté Chicoutimi

Mme Louise Paré, candidate éventuelle du Parti libéral

CHICOUTIMI (AB) — Mme Louise Paré, fort connue à Chicoutimi notamment en raison de son engagement en politique municipale, sera vraisemblablement la candidate du parti Libéral dans le comté Chicoutimi lors des prochaines élections provinciales.

L'information diffusée par le service des nouvelles de la station radiophonique CJMT sera probablement confirmée aujourd'hui dans le cadre d'une conférence de presse convoquée par l'exécutif du PLQ du comté Chicoutimi.

Il y a déjà plusieurs mois que le nom de Louise Paré circule dans les rangs du parti. Mme Paré a été conseillère municipale de Chicoutimi pendant plusieurs années. Elle a délaissé ce poste lorsque son époux a quitté Chicoutimi pour aller pratiquer à Québec.

Depuis quelque temps déjà, le parti recherche un candidat imposant pour affronter le député et ministre de la Justice Marc André Bédard. Plusieurs personnes ont été approchées dont le président de la Commission scolaire de Chicoutimi, M. Ulrick Blackburn. Ce dernier



Mme Louise Paré

a confirmé cette information tout en précisant qu'il avait décliné l'invitation. M. Blackburn n'a pas voulu dévoiler les causes exactes de son refus tout en précisant toutefois qu'il n'avait jamais milité activement

au sein d'une organisation politique. Co-propiétaire du magasin L.B. Electrique, M. Blackburn n'a pas nié que sa décision soit reliée à la présence de Marc André Bédard dans le comté, un candidat de taille.

"Il fait un bon travail", a-t-il reconnu. Il estime par ailleurs qu'il est "fort probable" que l'annonce de la candidature de Louise Paré découle du fait qu'il ait refusé de se présenter.

Année excellente pour les marchands

ALMA (BM) — Les marchands d'Alma ont généralement fait de bonnes affaires au cours des 12 derniers mois malgré le conflit de travail de cinq mois à la papeterie d'Abitibi-Price.

Dans son rapport annuel, le président du Cercle des affaires d'Alma, M. Jean-Marie Gagnon, cite les chiffres du Financial Post pour qualifier la dernière année d'excellente: "L'année 1980 a été excellente... surtout si on prend comme critère les chiffres du Survey of Market du Financial Post

qui place Alma à 15 pour cent au-dessus de la moyenne nationale pour les ventes au détail contre 13 pour cent en 1979", a-t-il déclaré aux membres réunis hier matin à Alma pour l'assemblée annuelle du cercle.

En plus de ses activités régulières, comme les déjeuners mensuels, le Cercle des affaires d'Alma, qui compte 375 membres, est intervenu à plusieurs reprises au cours de l'année sur diverses questions en faisant faire des études, en

préparant des mémoires ou autrement. Parmi ces questions, M. Gagnon mentionne, dans le texte de son discours, la fontaine lumineuse, le projet d'un parc de la flore laurentienne, l'autoroute Alma-La Baie, Radio-Québec, etc.

Au cours de l'année, le cercle a dépensé près des trois quarts de son budget à la publicité et aux promotions commerciales. Ses revenus ont été de \$20.000.

Le conflit de travail chez Abitibi-Price a amené les dirigeants de l'organisme à retarder la campagne de

promotion du "dollar de l'Almanie" qui devrait être lancée cette année ou en 1982.

L'un des dix membres du bureau de direction, le président Gagnon lui-même, doit maintenant céder sa place, ayant été membre du bureau trois ans. Le gérant de la Caisse populaire Saint-Luc, M. Laurent-Paul Chartier, a été élu pour prendre sa place. M. Gagnon reste président jusqu'à ce que le bureau en choisisse un autre, ce qui devrait être fait dans environ une semaine.

Saguenay

Retrait peu probable des 3 CS intégrées au territoire

CHICOUTIMI (JS) — Il apparaît peu probable, que le retrait des trois commissions scolaires intégrées du territoire Saguenay

de plein pied dans ce dossier des services centralisés sur le territoire Saguenay.

Factures

Par ailleurs, M. Blackburn devait indiquer que la Commission scolaire de Chicoutimi a fait parvenir aux commissions scolaires Valin et Baie des Ha! Ha!

une facture représentant les coûts d'administration, échelonnés sur une année, et attachés au service de l'informatique.

Ainsi, selon le calcul effectué par les fonctionnaires de la Commission scolaire de Chicoutimi, il en coûterait \$39.000 par année à cette dernière pour administrer le service de l'informatique. Ce coût global se répartit de

la façon suivante, \$17.000 pour Chicoutimi, \$12.000 pour Valin et \$10.000 pour la Commission scolaire Baie de Ha! Ha!

Enfin, M. Blackburn annonce que d'autres factures seront envoyées dès la semaine prochaine, cette fois-ci pour les frais d'administration relatifs aux services de l'éducation aux adultes et du transport scolaire.

Lock-out au restaurant Le Quick

CHICOUTIMI (AB) — La direction du restaurant Le Quick de Place du Royaume à Chicoutimi vient de mettre ses 40 employés affiliés à la CSN en lock-out.

L'événement est survenu hier alors que les salariés se sont présentés au travail en tenue de ville pour protester contre les dernières offres patronales visant au règlement de leur première convention collective. L'employeur affirme avoir invité ses employés à se vêtir de leur uni-

forme, ce que ces derniers ont refusé de faire. "Nous avons donc fermé le restaurant et invité nos employés à revenir demain vêtus de leur uniforme", a expliqué le principal négociateur patronal, M. Marcel Labelle. "Nous ouvrirons le restaurant s'ils répondent à cette exigence", a-t-il souligné.

Il a été impossible de savoir si le syndicat acquiescera à cette demande. Il est fort probable que les employés s'y refusent

puisque'ils exercent des moyens de pression depuis une semaine, date à laquelle remonte le rejet unanime des offres patronales et la tenue d'un vote de grève, dans une proportion de 98 pour cent.

Les négociations achoppent principalement sur les salaires et la durée du contrat de travail. Le syndicat voudrait que les offres présentées pour octobre 1983 soient applicables dès février 1982. Actuellement, une ser-

veuse qui reçoit des pourboires touche \$3,00 l'heure. L'offre patronale ferait passer son salaire horaire à \$3,45 cette année pour atteindre graduellement \$4,20 en octobre 1983.

Pour sa part, l'employeur qualifie son offre comme étant finale, juste et raisonnable. Il signale que les employés du restaurant Le Quick de Sherbrooke (affiliés à la FTQ) viennent de parquer leur contrat de travail, à l'intérieur duquel les mêmes offres appa-

raissent. Il reconnaît que ce contrat peut être qualifié de "pattern" pour le Québec où une soixantaine de restaurants Le Quick sont dispersés. Une dizaine seulement sont syndiqués.

La chaîne de restaurant Le Quick est une division de la compagnie Steinberg.

Du côté syndical, on estime qu'il y a lieu de voir l'employeur modifier ses offres. Le syndicat a réclamé hier l'intervention d'un conciliateur.

Avis de motion sur le mode de perception syndicale

JONQUIERE (AB) — Les 800 syndiqués CSN de la papeterie Abitibi-Price de Kenogami seront appelés au cours des prochains jours à réviser, si l'avis de motion présenté mardi soir en assemblée générale est accepté, le mode de perception de leur cotisation syndicale.

On sait que les syndiqués ont accepté lors du règlement du protocole de retour au travail de rembourser la dette contractée par le syn-

dicat pendant le conflit en augmentant le taux de leur cotisation syndicale de 1,2 à 8,9 pour cent. L'emprunt de \$830.000 contracté pendant le conflit serait complètement remboursé d'ici un an, en appliquant cette mesure sévère qui signifie un versement minimum de \$34,71 par semaine pour chaque syndiqué.

En assemblée générale cette semaine, un syndiqué a présenté un avis de motion dans le but de recon-

sidérer le mode de perception de la cotisation syndicale. On voudrait qu'elle demeure mais pour un maximum de 40 heures par semaine pour les travailleurs affectés à l'horaire de jour et à 37,13 heures pour celui affecté à l'horaire de travail 4-2.

Le président du syndicat M. André Tremblay n'a fait aucun commentaire sur le contenu de l'avis de motion mais a quand même signalé à l'assemblée générale

qu'elle devait être consciente des conséquences qu'une telle décision entraînerait. Cet avis de motion retarde le remboursement de la dette, a signalé M. Tremblay qui a dit espérer qu'il ne soit pas nécessaire d'augmenter le pourcentage de la cotisation syndicale conséquemment à ce délai.

Un bon conseil.

Cessez de fumer.

Une assemblée générale sera convoquée très rapidement, a-t-il précisé.

C'est alors que la question sera débattue.

DISTRIBIL
distributrices automatiques
VENTE & SERVICE
548-6979

Nos fauteuils témoignent de votre originalité



POTVIN TREMBLAY

Notre service de décoration intérieure est de plus en plus un sujet de fierté

commentaire

Chicoutimi veut se mettre sérieusement à la diète

Le maire Henri Girard, de Chicoutimi, a fait, à l'instar du président Ronald Reagan, son discours sur l'économie.

Il aurait joué parfaitement au grand prédateur des nécessaires restrictions budgétaires en période inflationniste, s'il avait expliqué, en jouant avec des billets de banque, les



bertrand tremblay

pressions que les nécessités quotidiennes imposent aux contribuables.

Mais il s'est montré plutôt évasif dans ses réponses aux journalistes en recourant, suivant son habitude, aux techniques de diversion.

Le payeur de taxes, après avoir écouté son premier magistrat et lu l'information publiée hier, comprend toutefois très bien que le conseil municipal a enfin pris conscience de la situation financière extrêmement difficile dans laquelle se débat sa ville, surtout depuis la réforme fiscale.

Cette opération de sauvetage, qui vise à réduire les dépenses de \$2 millions cette année, et à appliquer une plus saine gestion des affaires municipales pour provoquer un redressement de la situation, prendra toutefois l'aspect d'une mise en scène, aux yeux de bien des observateurs.

Comment penser autrement quand tout semblait fonctionner comme dans un jardin de roses, à la fin de l'année dernière? On a appris discrètement que le syndicat des employés municipaux et le conseil municipal avaient renouvelé le contrat de travail, dans la plus grande harmonie.



Mais l'adoption des prévisions budgétaires, avec l'annonce d'une augmentation de quelque 20% du compte de taxes, causèrent une très désagréable surprise parmi la population. C'est sans doute devant la réaction énergique de contribuables littéralement aux abois à

la lecture de son compte de taxes, que le maire Girard a pris l'initiative de couper en deux l'augmentation décrétée.

Ce qui avait d'ailleurs fait dire au conseiller Benoit Gagné que le maire faisait de l'"électoralisme" en voulant réduire la hausse de

taxes sans opérer les coupures nécessaires. Il avait estimé à quelque \$2 millions le total des soustractions nécessaires pour réussir à limiter, autour de 10%, l'augmentation de l'effort fiscal.

C'est le mouvement que veulent maintenant entreprendre le maire et ses conseillers... trois mois plus tard. Tout simplement parce que le sentiment qu'entretient le contribuable de Chicoutimi d'être pénalisé tant par la réforme fiscale du gouvernement québécois que par des erreurs administratives de son conseil risque de coûter très cher à l'élection de novembre prochain.

On se demande pourquoi les autorités municipales n'ont pas exposé, aux négociateurs syndicaux, avec plus de conviction, l'urgence de la situation avant de parapher une entente généreuse.

Et n'aurait-il pas mieux valu introduire les principales mesures d'économie dans le dernier budget, plutôt que de constater, trois mois plus tard, l'imminence du péril?

Tous les contribuables se réjouiront cependant de cette volonté unanime de dégraisser la machine. Trop souvent, comme me signalait un contribuable, hier, les séances du conseil municipal ressemblent à une version dramatique des "Tannants". On se range enfin derrière les mêmes objectifs.

Mais certaines propositions, comme la réouverture des contrats de travail dans l'intention de retirer des avantages concédés quelques mois plus tôt lui paraissent irréalistes. "Ca me fait penser à mon fils quand il me raconte ses rêves en couleur... Mais mon fils, il a neuf ans..."

parole aux lecteurs

Jonquière honore enfin sa fondatrice

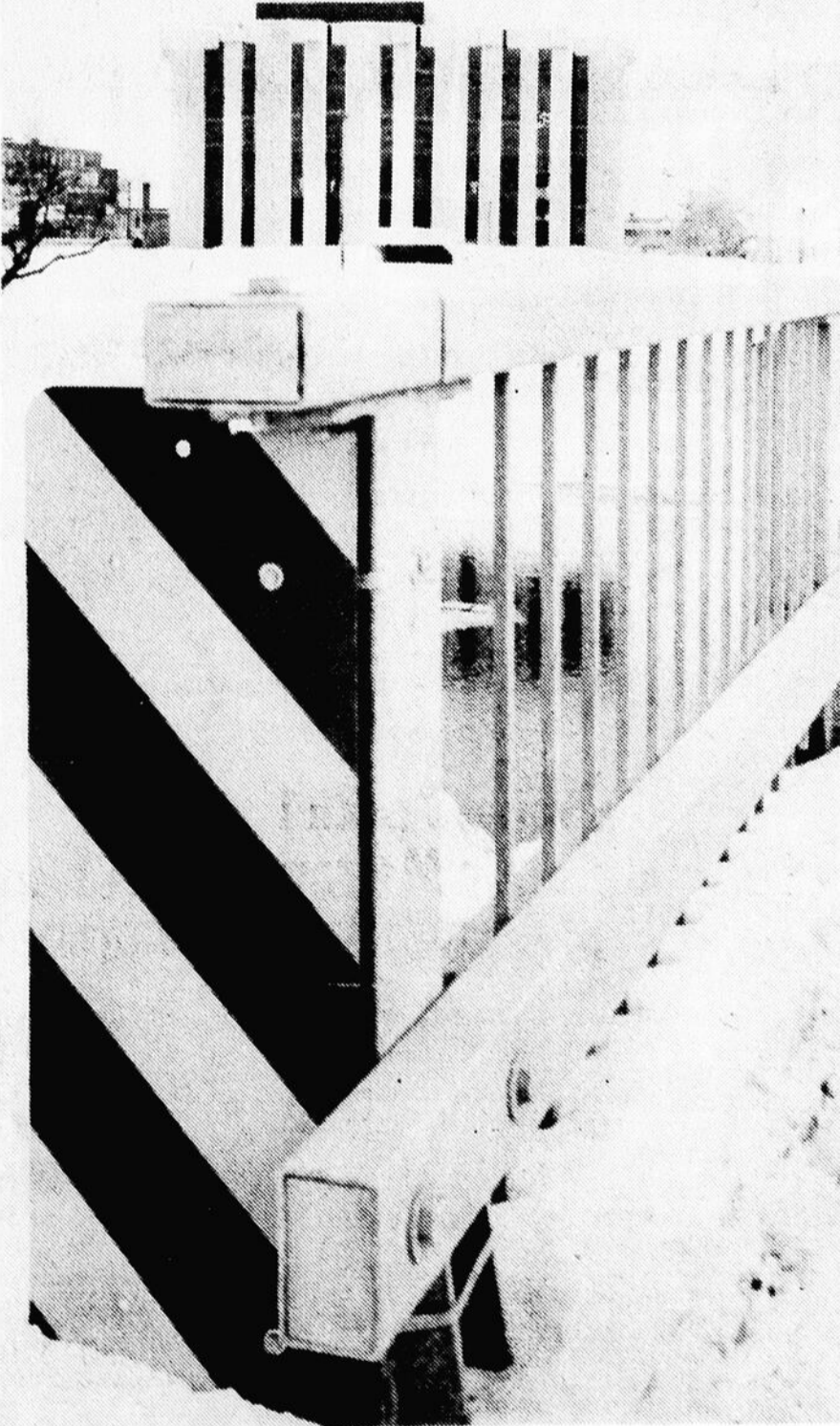
Enfin il était temps!... Edifice Marguerite-Belley...

C'est en cette journée des femmes, le 8 mars 1981 qu'aura lieu le baptême du nouvel édifice administratif du gouvernement provincial à Jonquière et portera le grand nom de Marguerite Belley.

Marguerite Belley; c'était une mère de famille de douze enfants qui, en 1847, est venue défricher un lopin de terre en bordure de la Rivière-aux-Sables, où s'élève l'édifice administratif du gouvernement provincial à Jonquière.

C'est en son nom ou celui de toutes les femmes longtemps ignorées qui travaillaient sur les fermes ainsi que les maîtresses de maison, mères de famille que ce grand honneur rejoignit sur elles et sur toute notre région. Il a fallu 134 ans pour donner une place à cette grande dame qu'est Marguerite Belley pour que cette place revienne à des femmes qui font de grandes choses et qui sont dans l'oubli.

C'est grâce à une femme, Mme Claire Frève, de la Fédération des femmes du Québec au Saguenay et



ses compagnes et à leur détermination que ce grand honneur nous échoit.

Sans les femmes de cette trempe, nous serions encore dans l'oubli.

Un grand merci et toutes mes félicitations à ces femmes, nous aurons enfin offert une grande place.

Il y a bien une petite école primaire du même nom,

mais Marguerite Belley méritait beaucoup mieux.

Mme Gisèle Tremblay, 481, de la Tamise, Jonquière.

Le travailleur subit une nouvelle exploitation

On peut comprendre que dénoncer la Formule Rand puisse faire mal à ceux qui en vivent! Mais comment comprendre un policier, chargé de faire respecter les lois, faisant partie d'un organisme qui s'insurge contre l'autorité (car toute grève illégale est une forme d'insurrection) et qui va même jusqu'à défendre une attitude aussi publiquement contradictoire!

Non! "Le brillant

soleil des réalisations syndicales" est trop souvent assombri par des éclipses totales ou partielles, que sont les grèves larvées ou illimitées, pour être logiquement perceptible et socialement rentable.

Pour justifier le bien-fondé de la Formule Rand, vous citez le jugement arbitral obtenu dans la cause des unions Ford de Windsor, en Ontario, mais vous oubliez de parler des dix condi-

tions attachées à ce jugement. Conditions qui semblent bien ne pas avoir été respectées, puisque, dans un article publié par La Presse du 6 août '77, page A5, Pierre Venay pouvait écrire: "Il n'est pas certain que le juge I.C. Rand, maintenant décédé, accepterait d'être le parrain d'un article de loi qui ne retient de son jugement que la partie "favorable au syndicat" sans en retenir les obligations."

Puis, il y a le jugement du 7 septembre 1956, où sept juges de la Cour d'appel du Québec déclaraient à l'unanimité, que la Formule Rand est illégale.

De plus, le juge Fernand Choquette décidait en Cour supérieure que la Formule Rand était illégale, parce qu'elle n'était pas une condition de travail, et comme telle, ne peut pas faire l'objet d'une convention collective.

Il y a aussi le juge Hyde qui est d'avis qu'un syndicat ne peut pas exiger la retenue syndicale obligatoire parce que, aucune loi ne lui donne cette autorité.

Donc, s'il est vrai que cette clause de sécurité syndicale est plutôt une sécurité de

pouvoir qu'une sécurité de travailleur, il serait bon de consulter l'abbé Gérard Dion en 1981, afin de savoir si les événements du dernier quart de siècle n'auraient pas changé les espoirs qu'il formulait il y a plus de vingt ans.

Enfin, terminons avec votre peur d'un retour à l'ère féodale. Pourtant, n'avez-vous jamais remarqué que les serfs de la féodalité possédaient au moins un avantage que le modernisme nous a fait perdre? Eux, ils connaissaient leurs maîtres.

Aujourd'hui, nous ne connaissons même pas les nôtres.

J.L. Simard, 144, St-Clément, Jonquière.

Le 4 mars.

Les étudiants ne lâchent pas

La semaine passée, la CITS. (Commission intermunicipale de transport en commun) a décidé de baisser le coût de la carte "Passe-Partout" de \$21 à \$19.

En réalité, cette baisse ne concerne que les adultes salariés et la CITS. ne reconnaît toujours pas le statut étudiant. Ce que nous voulons, c'est une carte "Passe-Partout Étudiante" qui tienne compte du budget des étudiants. Il y a bien une carte "Jeunesse". On a pas l'intention de se laisser avoir par de minables baisses qui, si elles satisfont une mince partie de la clientèle, ne rendent pas justice aux étudiants (non-salariés) qui pourtant forment la grosse majorité de cette même clientèle (70%).

Face à cet état de fait, tous les étudiants se doivent de s'impliquer étroitement ainsi que leurs parents, puisque souvent c'est vous, parents, qui déboursez pour vos enfants (n'est-ce pas)? En ce sens, toute participation de votre part est la bienvenue... Une assemblée gé-

nérale est en préparation en rapport à ce problème; tenez-vous au courant et venez y assister car il y aura de grosses affaires qui vont s'y brasser. On a besoin de votre coopération car c'est votre problème à tous et pas seulement l'affaire de quelques étudiants. On attend

vos participation, ainsi que vos suggestions en grande quantité...

Reine Claveau
Isabelle Drolet,
pour le Comité
CITS.,
Chicoutimi.

Le 4 mars.

savoir dire

Des pages et des pages..

Véritable maladie contagieuse du langage bureaucratique et scientifique, l'hexagonal est devenu la langue chérie des technocrates français. Et allons-y des solutionner, promotionnel, opérationnel et containerisation! A part des mots eux-mêmes, le style n'a plus en hexagonal, la clarté qui a fait la renommée du français. La signification des phrases est enfouie dans un obscur fatras ampoulé de phrases abstraites et boursouflées. Cette tendance au flou linguistique gagne du terrain chez nous. Je lisais dernièrement un bulletin officiel, bourré de phrases de ce genre: "... le projet vise un objectif de développement de la personne et ainsi implique (?) des réponses à un besoin de formation, d'apprentissage et de développement d'habileté..." Et ce galimatias tarabiscoté continuait, dans un flot syllabique, sur des pages et des pages.

Louis-Paul Béguin,
Office de la langue française.

A NOS CORRESPONDANTS

Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean met gratuitement à la disposition de ses lecteurs cette rubrique d'expression d'opinions.

Tout en ayant un caractère général, ces textes doivent être concis et courts, de préférence, de manière à permettre la publication régulière d'une plus grande variété d'opinions.

Le journal se réserve le choix des lettres, et la prérogative de résumer les écrits trop longs, dans l'intérêt collectif des lecteurs.

Le QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN
1051, BOUL. TALBOT, CHICOUTIMI — G7H 4B5 — TEL.: 545-4474

Fondé le 1er octobre 1973

Édité et imprimé par:

Le Progrès du Saguenay Limitée

Aima et ses environs
688-4058-07

St-Félicien et les environs
879-3532

Abonnement et service à domicile
(sans frais interurbains)
545-4884

Annonces classées
545-4895

Président du conseil d'administration et éditeur: Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général: Gaston VACHON

Directeur du marketing: Paul BERGERON

Trésorier: Jacques LAROUCHE

Directeur de la rédaction: Denis TREMBLAY

Directeur de l'information: Bertrand GENEST

Directeur des ventes: Jean TREMBLAY

Directeur du tirage: Jean-Louis LAVOIE

Directeur de la distribution: Jean BELAND

Rédacteur en chef: Bertrand TREMBLAY

Chef des nouvelles: Marcel RIVARD

Chef du puitre: Richard BANFORD



Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean est membre de l'Association des quotidiens du Canada et de la Presse Canadienne, seule agence autorisée à utiliser les textes du journal

Dépôt légal
Bibliothèque Nationale
du Québec
Courrier de la
deuxième classe (no 3213)



PROTECTION DU CONSOMMATEUR — Le président de l'Office de protection du consommateur, Pierre-J. Meunier était l'invité du Cercle de presse du Saguenay en compagnie du permanent au bureau de l'office à Jonquière, Léonard Morin, à sa droite.

(Photo Karl Tremblay)

Une plainte sur trois concerne la vente et la réparation d'autos

CHICOUTIMI (GL) — Avant d'élargir les pouvoirs de l'Office de protection du consommateur, il faut s'assurer de bien remplir le mandat confié à cet organisme dans le cadre de la Loi sur la protection du consommateur.

Invite du Cercle de presse du Saguenay hier, le président de l'office, Pierre-J. Meunier, a déclaré qu'il ne faut pas prendre les boucliers doubles en matière de protection du consommateur et ce, en dépit des moyens énormes dont disposent les commerçants pour la mise en marche de leurs produits.

D'ailleurs, la vie quotidienne apporte son lot d'expérience. Ainsi, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 36 pour cent des cas de plaintes adressées au bureau régional de l'office à Jonquière concernent la vente et la réparation d'automobiles.

Par conséquent, il est bien difficile de ne pas déployer d'énergies à ce chapitre. Même phénomène

en ce qui concerne l'habitation, la vente itinérante et la réparation d'appareils électro-ménagers des secteurs d'activités où les plaintes sont nombreuses.

Au cours de la dernière année d'opération, le bureau régional de l'office a enregistré pas moins de 16.000 plaintes en provenance de consommateurs. A l'échelle du Québec le nombre atteint 234.000 et il reste trois mois à courir.

Par ailleurs, l'office tente de plus en plus à convaincre les consommateurs et les commerçants d'en venir à des règlements à l'amiable. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, le permanent au bureau de l'office, Léonard Morin estime entre 10 et 25 pour cent le taux de règlement à l'amiable pour la dernière année.

La revue de l'Office de protection du consommateur, Protegez-vous est maintenant vendue. De plus, elle sera disponible dès samedi dans plus de 335 points de distribution au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Les derniers relevés de l'office indiquent que le tirage au Saguenay-Lac-Saint-Jean se chiffre à

14.805 exemplaires.

Il s'agit d'une proportion de 6,3

pour cent du tirage total de la revue. C'est un taux de pénétration de 126 pour cent si on considère que la population de notre région représente 5 pour cent de la population du Québec.

Abitibi-Price étudie les offres

MONTREAL — Les administrateurs d'Abitibi-Price Inc. se sont réunis hier pour étudier l'offre amendée d'Olympia York Investments Limited pour acheter des actions ordinaires d'Abitibi-Price par l'intermédiaire des bourses de Toronto, Montréal et Vancouver, le vendredi 6 mars 1981.

En vertu de cette offre, Olympia York a maintenant l'intention d'acheter toutes les actions ordinaires en circulation d'Abitibi-Price Inc. au prix de \$32 l'action.

En l'absence d'une meilleure offre, le conseil d'administration d'Abitibi-Price estime que les actionnaires devraient accepter l'offre amendée d'Olympia York.

Une recommandation identique avait été faite le 26 février 1981 en rapport avec l'offre au prorata de Thomson et Nu-West d'acheter des actions ordinaires d'Abitibi-Price à \$31 l'unité. L'offre de Thomson et Nu-West a été retirée le 3 mars 1981 conformément aux règlements des bourses.

Un éminent chercheur américain sera à Alma

ALMA (CP) — Le docteur en biophysique, Bill Frisby, sera de passage à Alma, samedi, à l'Auberge des gouverneurs, à compter de 9h00, dans le cadre de cours donnés à des chiropraticiens et dentistes du Québec.

L'éminent chercheur parlera de la "théorie de l'ionisation", fruit d'une recherche qui a porté ces quinze dernières années sur plus de 200.000 personnes aux États-Unis.

Ces recherches ont été réalisées par une équipe de chercheurs chevronnés, dont le docteur en biophysique, Bill Frisby était l'un des chefs de file.

L'éminent chercheur montrera qu'il est dorénavant possible d'analyser les niveaux d'énergie du corps humain, de comprendre les patrons de distortions. C'est ainsi qu'en analysant les niveaux d'énergie d'un individu, on peut prévenir la maladie qui veille.

La vraie médecine préventive

Cette médecine préventive est basée sur la formule parfaite du métabolisme humain: "Avec des tests d'urine et de la salive, on peut comparer la formule individuelle, en matière d'énergie, à un patron parfait. Ainsi, on peut contrôler les maladies qui pourraient surgir comme l'artériosclérose, le diabète, l'arthrite, le cancer, les maladies cardiovasculaires; bref, tout ce qui peut entrer dans les maladies dites dégénératives", explique le docteur Pierre Gilbert, auteur du livre "La santé totale" et responsable de la venue au Saguenay-Lac-Saint-Jean du biophysicien américain.

But de la visite

D'autre part, parlant du but principal de la visite de l'éminent visiteur, le docteur Gilbert a fait part que c'était de donner à des professionnels de la santé, la capacité de voir le patient globalement, plutôt qu'à travers une spécialisation aberrante et dangereuse.

Toujours selon le docteur Gilbert, par la théorie de l'ionisation, un individu peut avoir son régime nutritif personnalisé, basé sur ses énergies, sa capacité d'assimilation des aliments.

"On peut maintenant dire à un individu les minéraux que son corps n'assimile pas et lui donner le programme nutritif qui va lui permettre d'apporter les correctifs et d'augmenter son niveau d'énergie, ce que la médecine actuelle ne peut faire", d'expliquer le docteur Gilbert.

Ce dernier, en outre, précise que l'homme, selon les données actuelles de la science est bâti pour vivre 120 ans: "On doit avouer que nous sommes très loin de cette longévité. Avec la théorie de l'ionisation et son application intégrale, il nous est possible de rapprocher la longévité de l'homme de ce point qui est situé aux alentours de 120 ans", note encore le docteur Pierre Gilbert.

Cette visite du biophysicien américain va donc cerner une nouvelle approche de la médecine préventive, une nouvelle approche des professionnels de la santé à l'égard d'un patient. Signalons que cette rencontre n'est pas ouverte au public, mais uniquement à des chiropraticiens et dentistes québécois.

Souriez, voici la 3 pour 1



La vente 3 pour 1 de Tapis Métropolitain, l'événement le plus attendu sur le marché du tapis.

- Vous profitez des bas prix Métropolitain.
- Vous obtenez le sous-tapis et l'installation gratuitement.
- Les 3 pour 1 seul bas prix*
- Garantie de marchandise de première qualité
- Garantie de 100 jours du plus bas prix
- Garantie à vie sur l'installation

*minimum 15 v.c. sur planchers seulement, recherchez les rouleaux spécialement étiquetés.

- 1 TAPIS un tapis de qualité et de marque réputée!
- 2 SOUS-TAPIS un sous-tapis moelleux gratuit!
- 3 INSTALLATION une installation professionnelle gratuite!

"Chez Tapis Métropolitain tout est garanti, j'vous en passe un papier!"



10 jours seulement

Service d'achat à domicile gratuit
545 7600

Vous obtenez avec votre achat un certificat de garantie supportant notre

- GARANTIE DE MARCHANDISE DE PREMIERE QUALITE.
- GARANTIE DE 100 JOURS. DE PLUS, BAS PRIX.
- GARANTIE A VIE SUR L'INSTALLATION.



TAPIS Métropolitain
961 boul. Talbot Chicoutimi
(voisin de McDonald)



**POURQUOI PAYER LE PRIX D'UNE MERCEDES OU D'UNE BMW?
OBTENEZ CE QU'IL VOUS FAUT AVEC LA MAZDA 626 1981...
UNE VOITURE AU PRIX ABORDABLE!**

Comparez la conduite, l'allure et la maniabilité de notre Mazda 626 1981 à celles de ses concurrentes plus chères. Comparez ensuite équipement et fabrication. Après toutes ces comparaisons, vous serez sûrement surpris en comparant le prix.

De plus, la 626 vous offre du nouveau pour 1981: ses modèles LX coupés et sedans. Allez la voir dès maintenant. Vous comprendrez pourquoi la voir, c'est l'aimer.



LA VOIR, C'EST L'AIMER

Garage Bouchard & Frères Inc.
762, ST-DOMINIQUE, JONQUIERE
TEL.: 547-9087

Centenaire de l'église d'Hébertville

HEBERTVILLE (BM) — La plus vieille église du Lac-Saint-Jean, la première construite en pierre, l'église d'Hébertville, aura cent ans cet été et les gens du village ont bien l'intention de souligner l'événement.

Le dimanche 14 juin, il y aura fête à Hébertville et c'est l'église construite en 1881, 32 ans après l'arrivée des 44 premiers colons, qui sera à l'honneur. En attendant, l'un des membres du comité du centenaire, Mme

Denise Pelletier, a entrepris de raconter, à chaque semaine dans le prône paroissial, des épisodes de l'histoire de ce temple autour duquel s'est organisée la petite société d'Hébertville. "J'aime beaucoup

l'histoire et en période de centenaire, il est intéressant de voir ce qui s'est passé au cours de toutes ces années, explique Denise Pelletier en parlant du travail qu'elle a entrepris. J'ai donc lu beaucoup de choses intéressantes sur l'histoire d'Hébertville et je me suis dit: pourquoi pas résumer ces choses pour les paroissiens?"

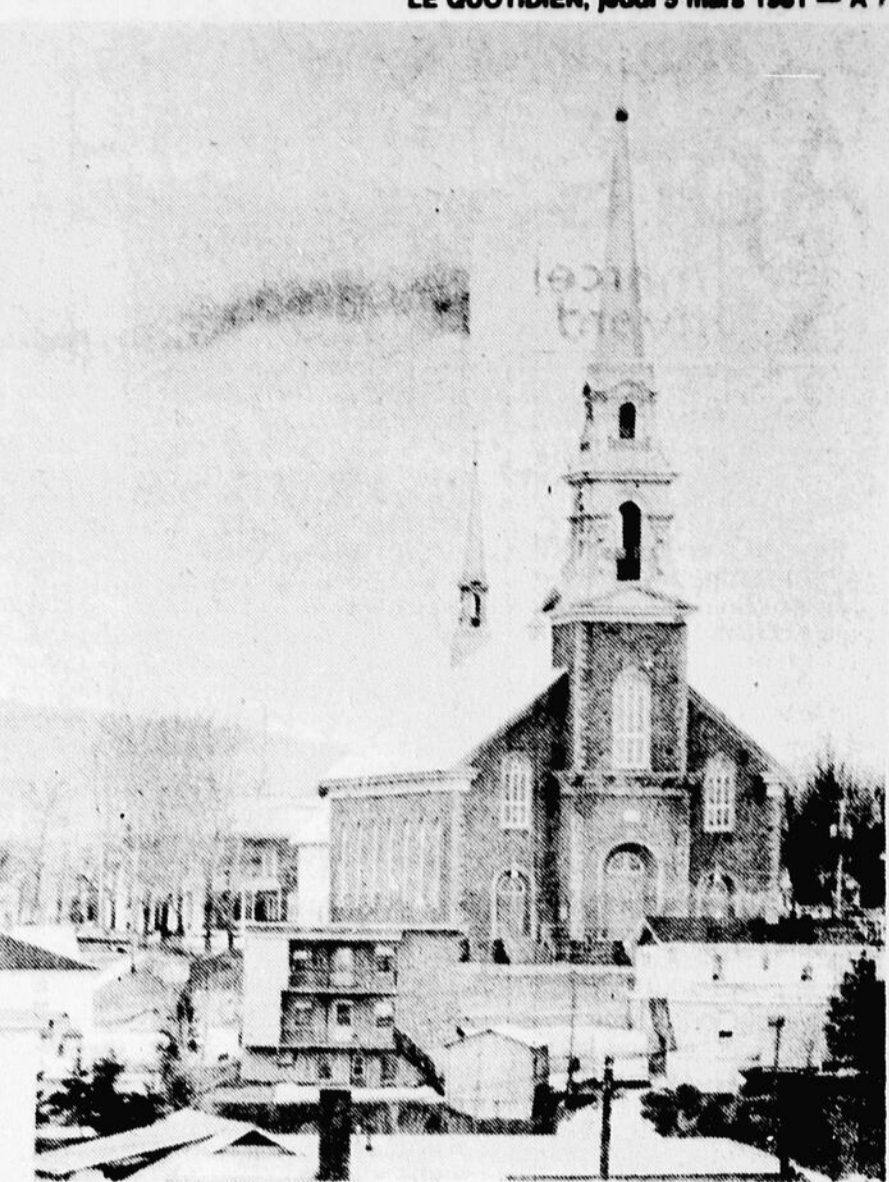
Depuis le 4 janvier, elle raconte à chaque dimanche de courts épisodes de l'histoire de cette église à l'aide d'anecdotes et de faits puisés dans les riches archives de la paroisse où sont conservés les cahiers des annonces rédigés par les cures et qui contiennent une foule de renseignements.

L'église, qui fait 163 pieds de long par 68 de large et 36 de haut, a été construite par Felix Langlais et Jos Neron, du moins jusqu'au bas des fenêtres, et terminée par Etienne Hébert.

Les plans de l'extérieur furent dessinés par David Ouellet et ceux de l'intérieur par Jos-Pierre Ouellet.

L'inauguration du temple eut lieu le premier janvier 1883 et ce n'est qu'en 1914 que fut complète l'intérieur où l'on retrouve encore les huit tableaux du peintre Charles Huot installés en 1916.

La secrétaire du comité du centenaire, Mme Yolande Huot, a précisé qu'une plaquette d'une vingtaine de pages sera publiée pour commémorer le centenaire de l'église.



EGLISE — L'église d'Hébertville, qui aura cent ans cet été, trône encore aujourd'hui au centre du village dont la population est actuellement à peu près la même qu'en 1881.



INTERIEUR — Ce n'est que 33 ans après le début de la construction que l'intérieur de l'église fut complété tel qu'il se présente aujourd'hui.

Jean Gagnon face à la Commission de l'énergie

"Nous sommes des Arabes permanents"

CHICOUTIMI (GL) — C'est dans le style qu'on lui connaît, peu orthodoxe et très coloré, que Jean Gagnon de Valin a fait une intervention devant la Commission permanente de l'énergie et des ressources chargée d'étudier la stratégie de développement de l'Hydro-Québec pour la décennie 1980.

Le seul citoyen du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui a présenté un mémoire devant la commission estime que l'Hydro-Québec doit venir au secours de notre économie en aménageant des rivières qui permettront de fournir de l'énergie à bon compte pour relancer l'industrie.

De plus, le citoyen de Valin soutient que la Société d'Etat doit nationaliser tous les barrages privés au Québec quitte à fournir de l'énergie à des taux préférentiels à l'industrie.

A une plus grande échelle et à l'instar du président des Etats-Unis, Ronald Reagan, il propose la création d'une communauté nord-américaine de l'énergie. "Unissons nos efforts avec nos frères Américains afin de gagner la guerre de l'énergie. Nous sommes des Arabes permanents grâce à l'eau qui coule de nos rivières et les Américains ont des milliards à dépenser. Payons-les en megawatts", a dit M. Gagnon.

De plus, le citoyen de Valin trouve inacceptable la politique de l'Hydro-Québec. Dans son esprit, il ne faut pas attendre pour développer et construire des barrages. C'est tout de suite qu'il faut agir. "Dans 20 ans qui nous dit que construire des barrages sera encore rentable?", pose M. Gagnon.

Par conséquent, il considère que Hydro-Québec est le seul levier qui permettra à l'Amérique de gagner la guerre de l'énergie.

Au sujet de l'environnement, la philosophie de M. Gagnon est très claire. "C'est illogique de penser à la survie des poissons avant la nôtre. Qu'on mette donc la hache dans ces lois sur l'environnement", a-t-il dit devant les commissaires.

A ce chapitre, le député Hubert Desbiens s'est permis une intervention précisant qu'il n'était pas du tout d'accord avec le point de vue de Jean Gagnon.



INTERVENTION — Devant la Commission permanente de l'énergie et des ressources, Jean Gagnon de Valin a déclaré que la Société d'Etat doit venir à la rescousse de notre région.

Violente collision

QUEBEC (MR) — L'annonceur-vedette Yves Hébert, de la station radiophonique CJMT, a été victime d'un sérieux accident de la circulation, dans la nuit de mardi à hier, aux abords du Colisée, dans la Vieille Capitale.

Il venait de terminer la description d'un match de hockey entre les Remparts et les Saguenéens, et, en compagnie du technicien Michel Plourde, se dirigeait vers le Saguenay. Heureusement, ni l'un ni l'autre n'ont subi de sérieuses blessures dans la collision, mais la voiture qu'ils occupaient serait une perte complète.

Graves blessures infligées au conducteur

ALMA (MR) — Un citoyen de Saint-Bruno reposait toujours dans un état critique, hier, après avoir été blessé dans un accident de la route survenu non loin de chez lui, au cours de la nuit précédente.

Les constatations d'usage.

Vie sauve grâce au détecteur de fumée

MISTASSINI (MR) — L'alarme donnée par un détecteur de fumée a sauvé la vie de trois personnes, tôt hier matin, à Mistassini.

Un incendie dans la résidence familiale. Pendant que les occupants évacuaient les lieux, une douzaine de sapeurs de la Sûreté municipale de Mistassini accouraient, et devaient combattre l'élément destructeur pendant plus de deux heures. La résidence serait néanmoins une perte quasi-complète.

Accusations de voies de fait

CHICOUTIMI (MR) — Une querelle survenue au cours d'un match de hockey disputé à La Baie, en février 1980, a fait l'objet d'un procès fort mouvementé, hier, au Palais de justice de Chicoutimi.

Dix mois de détention

CHICOUTIMI (MR) — "Chien perdu sans collier", comme le qualifiait son procureur, Me Louis-

Charles Fournier, un individu de 20 ans, de Jonquières, a écopé de 10 mois de détention, hier.

A Dolbeau

Par ailleurs, quatre personnes ont subi des blessures dans un spectaculaire accident survenu vers quatre heures 10, hier matin, à la sortie du pont de la rivière Mistassini, à Dolbeau.

Un automobiliste a perdu le contrôle du véhicule à bord duquel prenaient place quatre personnes, véhicule qui s'est littéralement enroulé autour d'un lampadaire! La Sûreté municipale de Dolbeau a fait les constatations d'usage.

Vol de quelque \$80

CHICOUTIMI (MR) — Un braqueur a fait main basse sur une somme d'environ \$80, dans la nuit de mardi à hier, à l'épicerie d'accommodation Saint-Dominique, sur la rue du même nom, à Chicoutimi.

L'homme était coiffé d'une tuque et était armé d'un revolver, lorsqu'il a fait irruption dans l'établissement commercial. La Sûreté municipale de Chicoutimi serait sur une bonne piste, à la suite de l'enquête déclenchée en rapport avec cette affaire.

Il s'agit de M. Pierre Thibeault, 31 ans, qui était au volant de son véhicule lorsque celui-ci est entré en collision avec un camion-remorque stationné en bordure de la rue Saint-Alphonse, à Saint-Bruno. L'accident est survenu vers minuit 45, hier; le détachement d'Alma de la Sûreté du Québec a fait

Papeterie Abitibi-Price

Position précaire des travailleurs qui n'ont pas encore été rappelés au travail

JONQUIERE (AB) — Près d'une centaine de travailleurs inscrits sur la liste de relève de la papeterie Abitibi-Price Kérogami n'ont pas été rappelés au travail depuis la reprise des opérations.

Certains ont perçu des prestations de chômage pendant le conflit parce qu'ils avaient été mis à pied avant son déclenchement. Les autres se sont contentés des prestations de grève. Mais plusieurs

d'entre eux se retrouvent aujourd'hui avec un très maigre revenu. D'une part en raison de la loi sur l'assurance-chômage qui exige que la production de l'usine ait atteint 85 pour cent de sa capacité avant d'aider ceux qui ne sont pas rappelés au travail. Hier, la papeterie fonctionnait à 67 pour cent de sa capacité.

Ceux qui ont touché des prestations pendant le conflit se voient aussi dans une position précaire puisque la période d'aide est terminée. Les deux groupes de travailleurs retireront d'ici le 15 mars les sommes prévues par le règlement du fonds de défense professionnelle de la CSN (maximum \$78.00).

Ils toucheront par ailleurs une prime de licenciement de \$44.00 par semaine, une somme largement insuffisante pour leur permettre de survivre.

L'assemblée générale a donc accepté de verser une somme de \$2.00 par semaine par membre pour venir en aide à leurs collègues. Mais certains syndiqués ont noté le précédent dangereux que ce geste entraîne en rappelant que la longue liste de rappel constitue un effet direct des changements technologiques effectués par la compagnie. "Le syndicat devient un palliatif de l'assurance-chômage et supporte l'odieuse des

gestes posés par la compagnie", a déclaré un travailleur.

Du côté patronal, on soutient que cette catégorie de travailleurs sera rappelé lorsque les salariés réguliers s'absenteront en congé maladie ou pour profiter de leurs vacances.

Enfin, notons que le syndicat a la ferme intention de contester la façon dont la commission d'assurance-chômage applique la loi.

| | |
|--|---|
| <p>LES CINÉMAS FRANCE FILM</p> <p>Le Bateau 14 ANS MORT</p> <p>ILSA LA LOUVE DES 18 ANS GRETA LE TROYENNAISE</p> <p>COLLEGIENNES A TOUT FAIRE Aussi 28 Grand FILM</p> <p>YANADI 14 ANS Aussi 28 Grand FILM</p> <p>QUE LE SPECTACLE COMMENCE 2e sem. Aussi 28 Grand FILM</p> <p>COFFIN 3e sem. CAUSE TOUTJOURS TU MINTERASSE</p> | <p>capitol</p> <p>bellevue</p> <p>elysée</p> <p>cartier</p> <p>royaume 1</p> <p>saguenay</p> <p>centre</p> <p>royaume 2</p> <p>royaume 3</p> |
|--|---|

Débat publique

Après l'Hydro, l'énergie nucléaire

par NORMAN DELISLE

QUEBEC (PC) — De l'avis unanime, la comparaison d'Hydro-Québec devant une commission parlementaire de l'Assemblée nationale au cours des deux dernières semaines a eu des effets positifs.

Le président du conseil d'administration d'Hydro-Québec, M. Joseph Bourbeau, a souligné à l'issue des travaux de la commission parlementaire qu'il partagera avec ses collègues de la société d'Etat les divers points de vue qui se sont manifestés lors des audiences.

Quelque 36 groupes de citoyens sont venus se faire entendre dans le cadre des séances de la commission parlementaire qui se sont terminées tard mardi soir.

Le ministre de l'Énergie, M. Yves Bérubé, a pour sa part acquis la certitude qu'un vaste débat public doit avoir lieu sur le problème de l'énergie nucléaire avant qu'une décision finale ne soit prise.

De son côté, le porte-parole de l'opposition libérale, le député d'Outremont, M. Pierre Fortier, a dit avoir pris bonne note de l'impact d'Hydro-Québec dans le secteur du développement économi-

que et de la création d'emplois.

Hydro
A l'occasion de sa comparution, Hydro-Québec a révélé qu'elle envisageait des investissements de quelque \$55 milliards d'ici 1990, sans compter quelque \$34 autres milliards en dépenses d'opération.

La société d'Etat a également révélé qu'elle chercherait à obtenir pour 1982 des hausses de tarifs d'un niveau au moins égal au taux d'inflation, soit quelque 12 pour cent par année.

Dans un premier temps, d'ici 1980-1981, Hydro-Québec a indiqué son intention de ralentir le rythme de

ses travaux, quitte à les accélérer au cours de la deuxième partie de son plan décennal (1985-90).

Cette mesure a amené la protestation de plusieurs groupes, dont les centrales syndicales. Celles-ci ont demandé qu'Hydro-Québec revise son plan en accélérant le rythme des travaux d'ici 1985.

Cette suggestion rencontre plusieurs difficultés, a indiqué M. Bourbeau. D'une part, il y aura un surplus d'électricité si on accélère les travaux d'aménagement des barrages. Que fera-t-on de ces surplus? a demandé M. Bourbeau.

Hydro risque également d'avoir de la difficulté à trouver les capi-

taux nécessaires si les travaux sont accélérés, a noté le dirigeant hydroquébécois.

Bérubé
Le ministre de l'Énergie, M. Yves Bérubé, a indiqué de son côté qu'il favorisait un large débat sur l'énergie nucléaire au Québec.

Ce débat a d'ailleurs fait l'objet de recommandations de la plupart des mémoires présentés devant la commission parlementaire.

M. Bérubé a suggéré que ce débat se déroule à travers tout le Québec et qu'un organisme gouvernemental itinérant, la Régie

de l'Énergie, veille à recueillir le point de vue du plus grand nombre de Québécois possible.

Pour le député libéral d'Outremont, M. Pierre Fortier, les débats ont établi que le gouvernement péquiste n'avait pas de politique énergétique à long terme.

M. Fortier estime que la tenue de la commission parlementaire à quelques semaines des élections a été une vaste opération de propagande.

M. Fortier a toutefois dit avoir pris bonne note des possibilités de développement économique créées par Hydro-Québec.

CSN

Débat pour renflouer son fonds de défense

QUEBEC (PC) — La CSN a entrepris hier un long débat sur la façon de renflouer son fonds de défense professionnelle que de nombreuses grèves ont mis à sec ces derniers mois.

Reunis en Conseil confédéral à Québec, les quelque 175 délégués de la centrale n'ont pu s'entendre, après quatre heures de discussions, sur la démarche à entreprendre pour aller chercher \$6 millions dans les poches des

syndiqués.

L'exécutif de la CSN recommande de lancer une campagne de contribution volontaire auprès de chaque syndicat affilié et du public en général. Cette cotisation volontaire correspond à un prélèvement de 0,45 p.c. du salaire brut pendant six mois, ou trois quarts d'heure de travail par syndiqué, soit une moyenne de \$35 par membre.

Plusieurs syndicats font valoir que cette

formule ne rapportera pas les résultats escomptés.

Mais pour décréter une cotisation obligatoire, la CSN devra s'en remettre à une instance décisionnelle plus large, en l'occurrence un congrès spécial.

Or, la situation est urgente, comme l'a souligné le président Norbert Rodrigue, et l'organisation d'un tel congrès demande plusieurs semaines.

Le fonds de défense professionnelle

de la CSN sera complètement épuisé au mois de juin, selon les prévisions du trésorier Léopold Beaulieu. Il faut donc agir dans les plus brefs délais.

Grevistes plus nombreux
Le fonds de grève de la centrale est structuré pour soutenir en moyenne 2.500 grévistes par semaine.

Or, au cours des 9 premiers mois de son exercice financier 1980-1981, la CSN a du

supporter une moyenne de près de 5.000 grévistes par semaine.

Durant cette période, elle a versé en prestations quelque \$10,5 millions alors qu'on avait établi pour ces 9 mois un budget de \$5,8 millions.

"Et ça continue..." d'observer le trésorier Beaulieu, en parlant du nombre croissant de grévistes que sa centrale doit aider.

Le fonds de grève a

déjà passablement puisé dans la réserve de prestations accumulées que la CSN tente de maintenir à environ \$6 millions.

Cette réserve, qui a permis à la CSN de tenir le coup jusqu'à maintenant, s'épuise rapidement, et M. Beaulieu souligne qu'il y a des limites à la capacité d'emprun-

ter de la CSN.

Ce n'est pas la première fois que la CSN se retrouve dans une situation semblable. Le mouvement a été particulièrement secoué en 1974-1975, et il avait fallu à cette époque solliciter un \$10 de chacun des travailleurs syndiqués.

En 1976, un congrès spécial avait fixé, sur

une base obligatoire, le per capita à 0,6 p.c. du salaire.

Plusieurs syndicats avaient refusé de verser cette cotisation obligatoire et s'étaient vus expulsés de la centrale. Dans cette opération la CSN a perdu environ 20.000 membres.

A l'exécutif, on ne veut pas revivre l'ex-

perience de 1976, maintenant que la centrale est en pleine campagne d'adhésion.

"Il faut que cette opération, a déclaré M. Rodrigue, s'inscrive dans une démarche de solidarité et de consolidation de nos effectifs."

Le débat devait reprendre ce matin.

Indemnités versées à des sculpteurs montréalais

OTTAWA (PC) — Un juge de la Cour fédérale du Canada a condamné la société Schola, mercredi, à verser des dommages-intérêts à des sculpteurs de Montréal et de Joliette, pour s'être servis de leurs oeuvres à des fins publicitaires sans leur permission.

L'indemnité de M. Hans Schlee, de Montréal, a été fixée à \$500. Celle de M. Gaetan Therrien, de Joliette, à \$1.000.

Dans une brochure destinée à faire muser la vente d'une pierre de sculpture artificielle connue sous le nom de Tarasco, la compagnie a publié des photos de "Les pellerins", de Therrien, et de "Torso", de Schlee.

De l'oeuvre de Therrien, la brochure a dit qu'elle était "intermédiaire", c'est-à-dire qu'elle pouvait être facilement reproduite par des élèves se servant de Tarasco.

Quant à l'oeuvre de Schlee, elle n'était même pas identifiée.

Devant le juge Allison A.M. Smith, M. Therrien a expliqué qu'on ne pouvait faire que de mauvaises imitations nuisant à sa réputation, à partir d'une photo et en se servant de Tarasco.

De plus, a-t-il signalé, il a été l'objet du ridicule à cause du terme "intermédiaire" employé pour décrire l'une de ses oeuvres principales.

QUEBEC (PC) — Le Conseil de presse invite les journalistes à être vigilants pour éviter toute pratique raciste ou discriminatoire dans leurs écrits.

L'avertissement fait suite à la plainte d'un lecteur du quotidien anglo-montréalais The Gazette, M. Alfred Barker, qui accusait le chroniqueur Doug Camilli de "racisme" à la suite d'un texte paru le 23 août dernier.

Selon M. Barker, le journaliste s'était rendu coupable de ra-

cisme en identifiant l'origine raciale des candidates au concours de Miss Amérique.

M. Barker se plaignait également que la Gazette avait refusé de publier sa

lettre de protestation à la suite de l'incident.

En réplique, le rédacteur-en-chef du quotidien, M. Mark Harrison, répliquait que loin d'être du racisme, l'allusion du

journaliste Camilli visait à montrer qu'il est maintenant possible d'être candidate à un concours de beauté pour des femmes qui ne sont pas de race blanche ou anglo-saxonne.

Le rédacteur de la Gazette prétendait également que la mise au point de M. Barker n'avait pas été publiée parce que celui-ci avait négligé de fournir son adresse personnelle.

CKRS radio 59

PRÉSENTE

l'heure juste

DU LUNDI AU VENDREDI

À 7H30 A.M.

LA MEILLEURE ÉMISSION D'INFORMATION AU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN



International

Peinture Internationale (Canada) Limitée

vente super valeur

9.49

GAL.

une peinture de première qualité à un prix exceptionnel

PLUSIEURS AUTRES SPÉCIAUX EN MAGASIN SUR PEINTURES INTÉRIEURES DE PREMIÈRE QUALITÉ

pour 10 jours seulement chez les marchands participants **International** Peinture Internationale (Canada) Limitée

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | Vincent Guérin 2, rue Saint-Jean-Baptiste METABETCHOUAN 349-2153 | Charles Maltais & Fils Ltée 16 sud, rue Saint-Joseph ALMA 662-3787 |
| Paul-Arthur Villeneuve 921, rue du Poste Desbiens Mills CTE LAC-ST-JEAN 346-5415 | Quincaillerie Roch Matte 151, des Peupliers Notre-Dame-de-la-Doré Cité Lac-Saint-Jean JEAN 256-3325 | Hector Godin Limitée 685, boul. du Centenaire JONQUIERE 547-4722 | Centre du Bricoleur Enr. Entrepôt, matériaux, construction 391, rang St-Ildore JONQUIERE 542-2388 |
| Les Peintres Mobiles d'Alma Inc. 492, du Pont Nord ALMA 662-6587 | Gérard Desmeules 199, rue Gingras BAGOTVILLE 544-2353 | Centre du Bricoleur Enr. 90, rue Nelson KENOGAMI 542-2388 | Joffre Thibault 451-3-1ère Rue PORT-ALFRED 544-3326 |
| Matériaux Valin Ltée 640, boul. Tadoussac CHICOUTIMI-NORD 543-5959 | Guy Tremblay 1075 est, Jacques-Cartier CHICOUTIMI 549-0466 | Atelier de Peinture H.T. Inc. 68 ouest, rue St-Vincent CHICOUTIMI — 549-7864 | |

québec en bref

Dalila Maschino

MONTREAL (PC) — La police de Montréal a indiqué, hier, que l'insistance des journalistes et la peur d'un attentat avaient forcé Dalila Maschino et son premier mari à se trouver un deuxième lieu de refuge.

La jeune femme de 29 ans, qui a pu rejoindre son mari à Paris au cours du week-end dernier, après trois ans de séparation forcée, avait été enlevée à Montréal, en 1978, par des membres de sa famille qui l'ont ramené en Algérie, son pays d'origine, où elle a été forcée de prendre un nouvel époux.

Un porte-parole de la police montréalaise a indiqué que le couple avait dû être logé en un nouvel endroit après que des journalistes aient découvert leur cache.

Il a ajouté que le jeune couple craignait pour leur vie ou appréhendait une nouvelle tentative d'enlèvement pour ramener Dalila à son deuxième mari, qu'elle a quitté soudainement la semaine dernière lors de vacances à Genève, en Suisse.

La police croit que Dalila a été kidnappée, en 1975, et conduite en Algérie à bord d'un avion privé appartenant à son frère. On n'a pas encore décidé d'intenter des poursuites.

Sommet économique — CSN

MONTREAL (PC) — La Confédération des syndicats nationaux ne participe pas au sommet économique sur l'avenir du grand Montréal.

La CSN maintient que le gouvernement n'a pas donné suite aux principales revendications exprimées lors du sommet de Montebello, qui étaient, selon la centrale, un préalable à toute participation à d'autres sommets.

De plus, la CSN soutient que l'ordre du jour de cette rencontre ne tient pas compte des problèmes importants pour les travailleurs tels l'emploi, le transport et la pollution.

La centrale syndicale considère ce sommet économique comme une opération pré-électorale.

Investitures

SHERBROOKE (PC) — Les assemblées d'investiture du Parti québécois dans les circonscriptions de Frontenac, Sherbrooke et Mégantic-Compton auront lieu respectivement les 15, 16 et 18 mars.

Cette décision annoncée hier par l'organisation nationale du parti accreditée la rumeur voulant que des élections générales au Québec se tiennent le 13 avril.

Les représentants du parti avaient déjà affirmé qu'il n'y aurait pas d'assemblées d'investiture dans ces trois circonscriptions avant le déclenchement des élections.

Ainsi, après le dépôt du budget Parizeau le 10 mars, et la réplique de l'opposition, les brefs d'élections pourraient être émis, ce qui est techniquement possible le 12 ou 13 mars.

Femmes — toponymie

QUEBEC (PC) — Pour souligner la Journée internationale des femmes, le 8 mars, la Commission de toponymie, organisme gouvernemental responsable des noms de lieux au Québec, a choisi trois noms de femmes pour désigner trois entités géographiques non encore baptisées.

Les toponymes approuvés sont les suivants: la rivière Malianakup sur la Côte-Nord, le parc Lady-Banting dans les Cantons de l'Est et le mont Reine-Malouin dans la région de Québec.

Rivière Malianakup est tiré de l'Amérindien et signifie la rivière à la robe de Marie-Anne.

Lady Henrietta Banting, née à Rock-Island en 1912, a été médecin spécialiste en obstétrique et en gynécologie et était l'épouse de Frederick Banting, co-découvreur de l'insuline.

Quant à Reine Malouin, de Québec, poète et écrivain née en 1898 et décédée en 1976, elle avait reçu le Grand Prix de l'Académie, décerné par l'Académie de la Ballade française de Paris en 1939. C'était la première fois que ce prix était décerné à un participant d'origine canadienne et à une femme.

Caucus de Ryan

MONTREAL (PC) — Le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, est sorti de la rencontre de son caucus, hier, dans un grand hôtel de la ville, réclamant à nouveau le déclenchement d'élections générales.

"Plus on retarde les élections, plus on fait perdre de l'argent et de l'énergie à la province et au pays tout entier", a-t-il dit.

L'Assemblée nationale doit reprendre ses travaux la semaine prochaine et des élections pourraient être déclenchées peu après. Mais le chef libéral trouve que la reprise des travaux est un exercice futile.

"On nous présentera un budget électoral, qu'on ne devra pas trop prendre au sérieux dans le contexte où il sera déposé. Si le gouvernement avait déclenché des élections en novembre dernier, il (le Parti québécois) ne se trouverait pas dans la situation où il doit présenter un budget supposément sérieux à la veille d'élections générales", a dit le chef libéral.

M. Ryan a indiqué que les 34 membres du caucus avaient discuté au cours de la rencontre de Montréal de stratégie électorale et du programme que le parti présentera aux électeurs. Il doit rencontrer tous les candidats libéraux aujourd'hui "avant de se lancer en campagne".

Aux anglophones

LaSalle ne veut pas offrir des bonbons

MONTREAL (PC) — "Je refuse de tenir un débat sur les droits linguistiques au Québec durant la campagne électorale, ce serait déshonorant. Par respect pour mes concitoyens anglophones, je n'irai pas leur offrir des 'candies' à eux", a affirmé mercredi le chef de l'Union nationale, M. Roch LaSalle.

Prenant la parole devant une soixantaine de personnes, à l'École des hautes études commerciales (HEC) de l'Université de Montréal, M. LaSalle a ajouté qu'il fallait attendre au moins deux ans encore avant d'évaluer les résultats de la Charte de la langue française. "Je dis qu'il faut au moins cinq ans pour digérer l'effet de la Loi 101."

M. LaSalle, toujours député conservateur de Joliette aux Communes et candidat de son parti dans Berthier lors des élections provinciales qu'on prévoit pour la mi-avril, a affirmé, en réponse à une question, qu'il n'avait pas l'intention non plus de faire de cadeau au Parti québécois.

Ainsi, celui qui fut ministre des Approvisionnement et Services dans le cabinet Clark a raconté que récemment il avait expliqué à un auditoire: "si vous voulez des changements, ne votez pas pequisite; si vous ne voulez pas que ce soit pire, ne votez pas libéral".

Par ailleurs, il n'a pas exclu la possibilité qu'il aille prononcer, avant de remettre sa démission à Ottawa, "pour joindre l'utile à l'agréable, un dernier discours aux Communes afin de demander un petit exercice de courage de la part des libéraux du Québec".

L'homme politique a réitéré son opposition au rapatriement unilatéral de l'AANB et à l'enchéassement d'une charte des droits dans la future constitution. Il est essentiel que le Québec puisse "continuer de traiter d'égal à égal avec nos partenaires", a-t-il affirmé.

"Ce n'est pas le système qui est si mauvais mais les hommes

qui le dirigent", a-t-il dit pour fustiger le gouvernement de M. Trudeau. A propos de la constitution en vigueur depuis 1867, M. LaSalle a estimé qu'il était "moins encourageant par les 20 dernières années" que par l'ensemble de la période.

A propos des futurs amendements à la constitution, il a expliqué qu'ils doivent "toujours suivre une recommandation de la province intéressée".

"Je ne crois que le projet (constitutionnel) de M. Trudeau connaîtra un avortement de première classe", a-t-il lancé.

En ce qui touche l'économie, il a répété sa profession de foi envers l'entreprise privée à laquelle il convient de "redonner son rôle directeur". Celui de l'Etat, selon lui, doit

être limité à "des fonctions de soutien et de planification".

Asbestos
En plus de redonner au secteur privé les activités de vente et de mise en bouteilles de la Société des alcools, l'UN juge nécessaire de renoncer à la tentative de nationalisation de la compagnie Asbestos, extractrice d'amiant, voulue par le gouvernement Levesque.

On doit utiliser l'argent des contribuables "à meilleur escient que d'acquiescer à Asbestos, ce qui ne créerait pas un emploi de plus", a déclaré M. LaSalle.

A une question touchant les restrictions budgétaires affectant les universités, il a admis qu'il y a "des choix à faire" tout en conservant les objectifs économiques et de création d'emplois.



TRIPLETS — N'importe quel éleveur de vaches laitières vous le dira: quand une vache donne naissance à trois génisses, et en santé par surcroît, c'est comme gagner à la loterie.

"Nous n'en croyions pas nos yeux" de dire Mme Wilbert Peters qui exploite avec son mari la ferme où l'heureux événement s'est produit. "Nous avons fait le tour de la grange

et obtenu un crédit de \$1,000 à \$1,500 par année sur leur dette".

La mission de son parti est bien tracée.

pour nous assurer qu'aucune autre vache n'avait mis bas." Chez les bovins, les jumeaux sont relativement rares bien qu'avec les doses d'hormones cela se produit un peu plus fréquemment. Mais chez les Peters, on n'utilise pas les hormones et pourtant il est arrivé assez souvent, dans leur troupeau, d'avoir des jumeaux. Les triplés "se ressemblent beaucoup".

estime-t-il, car "j'ai senti après le référendum que les Québécois étaient tourmentés par l'absence de choix. J'espère que l'Union nationale deviendra l'alternative."



Simard & Voyer

LA QUALITÉ PORTE LE NOM SIMARD & VOYER
Place du Royaume

DATSUN

OSE...

offrir la nouvelle voiture abordable:

Pulsar 40MPG

* 7.1 (1100 km) ou 40 MPG Estimation Transports Canada 1981. La consommation réelle peut varier.

Pulsar! Son prix vous donne le goût de la liberté. Abordable de plus d'une façon, elle consomme seulement 7.1 l d'essence ordinaire aux 100 km (40 MPG)*. Traction avant, direction à pignon et crémaillère, suspension rallye indépendante... tout dans la Pulsar est fait pour le plaisir. Même son moteur 1500cc

d'une puissance éprouvée qui lui donne du nerf. Pulsar est une voiture dans le vent, spacieuse et confortable. C'est une Hatchback! Et son tableau de bord illuminé de l'arrière ne fait qu'augmenter la sensation. Prenez le volant et laissez-vous emporter par votre goût de liberté... Pulsar palpite d'excitation! Elle a de la classe, Pulsar, la voiture abordable.

L'AVENIR ROULE EN DATSUN

| | | | |
|---|--|---|---|
| Automobiles Raymond Gilbert 1428, boulevard St-Paul CHICOUTIMI, P.Q. Tél.: 549-0007 | Tremblay Equipement Limitée 288, St-Alphonse ST-BRUNO Tél.: 343-2820 | Garage Rousseau & Fils Ltée 177, rue Dequen MISTASSINI Tél.: 276-2205 | Les Automobiles Sag-Lac 665, avenue du Pont sud ALMA Tél.: 662-6508 |
| Auto Réal Ménard Ltée 2361, boul. Eusèbe Simard ST-FELICIE, P.Q. QOW 2NO Tél.: 679-3770 | | | |

Ministère de l'Éducation

Projet d'éducation sexuelle respectueux des valeurs



QUEBEC (PC) — Le programme d'éducation sexuelle que le ministère de l'Éducation est en train de mettre sur pied "ne vise en aucune manière à transformer les classes en laboratoires d'activités sexuelles ou en lieux d'in-

citation à l'immoralité", selon le sous-ministre de l'Éducation, M. André Rousseau.

Dans une mise au point qu'il vient de transmettre aux commissions scolaires catholiques du Québec, M. Rousseau explique le cadre et les objectifs du projet, et apporte des rectifications suite aux accusations qui circulent et selon lesquelles "le ministère voudrait imposer par règlement la nudité aux jeunes ainsi que des jeux et des exercices sexuels". "Ce projet d'éducation sexuelle se verra respectueux des valeurs chrétiennes fondamentales et ouvert sur une réflexion sur les aspects moraux liés à l'exercice de la sexualité", rappelle M. Rousseau dans sa mise au point.

Le sous-ministre souligne qu'une première version du projet sur l'éduca-

tion sexuelle circule depuis décembre dernier, comme "document de travail sur une base confidentielle", afin d'obtenir des commentaires et des réactions.

"Le présent projet n'a pas été et n'est pas mis à l'essai présentement dans aucune classe ni dans aucune école du Québec", ajoute M. Rousseau.

Les consultations sur le projet devraient prendre fin au printemps 1981 afin que le programme soit disponible pour l'année scolaire 1981-82.

Objectifs

Dans sa mise au point, le sous-ministre Rousseau explique que plusieurs raisons ont incité le ministère à envisager la création d'un tel programme d'éducation sexuelle.

Ces raisons sont: — la mission éducative de l'école doit intégrer la di-

mension "sexualité" du développement humain; — les jeunes, notamment les adolescents, éprouvent à l'égard de la sexualité des besoins de savoir; — il est nécessaire de faciliter une meilleure compréhension des rôles sexuels, afin d'éviter les problèmes sociaux actuels dont la racine remonte à une information insuffisante; — enfin, il importe que l'école assume son rôle en collaboration avec les familles.

M. Rousseau rappelle que la conception d'éducation sexuelle "dépassé de beaucoup la genitalité et la reproduction sexuelle". "Cet aspect biologique n'en constitue qu'une dimension à l'intérieur d'un concept qui recouvre tout ce qui se relie au fait d'être un homme ou une femme sur le plan personnel et sur le plan social", conclut le document de M. Rousseau.

Enseignement en anglais

Annnonce de la nomination prochaine d'un directeur

MONTREAL (PC) — Le Bureau d'admissibilité à l'enseignement en anglais (BAEA) aura "d'ici la fin du mois, du moins je l'espère", son nouveau directeur. C'est ce qu'a déclaré hier M. Guy Dozois, du bureau montréalais du ministère de l'Éducation.

Il y a quelques semaines, l'Office de recrutement et de sélection de la fonction publique publiait dans ses journaux une offre d'emploi pour ce poste dont le traitement annuel varie entre \$31.800 et \$44.600.

En tout 47 demandes ont été reçues, soit celles de 34 hommes et de 13 femmes, a précisé Mme Sylvie Fournier, de l'office. Il reste encore des étapes à franchir comme la première sélection et les entrevues avec certains candidats. Le ministre de l'Éducation pourra ensuite désigner parmi ceux retenus le nouveau directeur.

Créé en vertu des articles 75 et 76 de la loi 101, le BAEA vérifie l'admissibilité pour les enfants dont les parents font, à leur commission scolaire, une demande d'inscription à l'école anglaise.

L'article 72 de la loi stipule que peuvent recevoir l'enseignement en anglais les enfants dont les parents répondent eux-mêmes à des critères de fréquentation au niveau primaire. Les enfants qui la fréquentaient déjà légalement en août 1977 (date d'adoption de la loi) de même que les frères et sœurs cadets de ceux ci-haut mentionnés.

Dans presque tous les cas, a précisé M. Dozois, les commissions scolaires peuvent déjà dire aux parents si oui ou non leur enfant est admissible. Avec leurs propres pièces d'archives, les commis-

sions transmettent ensuite les demandes au BAEA dont la tâche est alors essentiellement mécanique, soit de vérifier la conformité des demandes et diverses pièces avec les critères de la Charte de la langue.

Si le parent a reçu l'enseignement en anglais ailleurs que dans la commission scolaire ou il fait sa demande et répond ainsi à au moins un des critères, il doit faire les démarches nécessaires pour obtenir les pièces justificatives et ensuite les remettre à cette commission qui les transmet au BAEA.

Le personnel du BAEA ne comprend que neuf personnes et son budget annuel (surtout les salaires) est d'environ \$200.000, a précisé M. Dozois. Cette période de pointe va de février à octobre, soit entre l'inscription à l'avance et l'inscription à la rentrée.

M. Proulx a souligné pour sa part ce qu'il a appelé la simplicité du système.

ajoutant que le quart des demandes traitées ne requièrent qu'une simple vérification d'acte de naissance, soit celles de tous les enfants dont un aîné est déjà admis à l'école anglaise.

Il est survenu de rares cas non prévus par la loi, a poursuivi M. Proulx, comme ceux d'enfants adoptés dont les parents naturels sont inconnus. Le directeur du BAEA peut alors décider de l'admissibilité en se basant sur la langue des parents adoptifs.

Communautés culturelles

Intéressant mais un peu trop tard

MONTREAL (PC) — Le président du Conseil des minorités du Québec, M. Eric Maldoff, considère "encourageant" le nouveau plan d'action du gouvernement provincial à l'intention des communautés culturelles, "mais il vient un peu trop tard".

Le plan d'action, présenté mardi par le ministre d'État au développement culturel, M. Jacques-Yvan Morin, "contient un grand nombre de suggestions présentées au gouvernement par les groupes ethniques, il y a trois ans. Je crois que c'est un peu tard pour songer à les appliquer", a dit M.

Maldoff au cours d'une entrevue. Bien qu'en courage par la décision du gouvernement, le porte-parole du Conseil estime que le temps est venu d'agir et de cesser de parler.

Selon M. Maldoff, ce nouveau programme, qui propose entre autres d'accroître la proportion des non-francophones dans la fonction publique québécoise, est "clairement une promesse électorale".

"Lors de la dernière fièvre électorale, en automne dernier, des rumeurs ont couru sur ce plan d'action qui était alors prêt.

Coups budgétaires

Secteur de la formation populaire frappé durement

Par PIERRE APRIL

MONTREAL (PC) — Sous le couvert de coupures budgétaires, frappant l'enseignement aux adultes, le gouvernement du Québec serait en train d'élaborer une politique déguisée d'éducation des adultes, au moment même où un débat public — la Commission Jean — est en cours.

Le principal porte-parole du Front commun, formé de 13 organismes du monde de l'enseignement, de centrales syndicales, de mouvements de femmes et d'immigrants, M. Paul Belanger, président de l'Institut canadien d'éducation des adultes (ICEA), a déclaré, hier, au cours d'une conférence de presse, que tous les secteurs d'enseignement seront touchés par les coupures.

"Au niveau des commissions scolaires régionales, a indiqué M. Belanger, les coupures dans le prochain budget Parizeau atteindraient \$24 millions et tou-

cheraient environ 250.000 usagers".

Au niveau des cégeps, l'enveloppe budgétaire passerait de plus ou moins \$45 millions en 1980-81, à plus ou moins \$40 millions en 1981-82, alors qu'elle était de \$49 millions en 1979-80.

Selon M. Belanger, c'est d'abord le secteur de la formation socio-culturelle et populaire qui sera frappé de façon draconienne, ainsi que la formation générale à temps partiel et les activités d'alphabetisation des commissions scolaires régionales.

"Pour survivre, a-t-il ajouté, ces activités devront s'autofinancer en transférant les coûts aux usagers."

Pour le porte-parole du nouveau Front commun, il faut s'attendre à ce que des frais de scolarité, déguisés en frais d'inscription, atteignent jusqu'à \$15 par cours.

"Ces coupures, a confié M. Belanger, comme celles effectuées en 1980-81, en-

trent en contradiction flagrante avec les généreux énoncés de principe du gouvernement relativement à la gratuité scolaire, à l'élargissement de l'accès de l'éducation pour les clientèles défavorisées."

Les positions

Le front commun, a décidé, hier, de faire connaître ses positions face au geste que s'approprie à poser le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, dans son projet budget.

Dans un premier temps, il s'oppose aux coupures parce qu'elles vont à l'encontre d'une démocratisation de l'éducation des adultes et des prises de positions gouvernementales à cet effet.

Ensuite, le Front commun demande que, d'ici la fin des travaux de la Commission d'enquête sur la formation des adultes

(CEFA), prévue pour le 31 décembre 1981, le gouvernement soit particulièrement attentif à éviter toute décision budgétaire ou autre qui remettrait en cause les ressources existantes.

Finalement, le Front commun demande le respect du mandat de la CEFA et que soit reportée toute décision affectant la politique québécoise d'éducation des adultes, jusqu'à ce que le débat public ait permis à la population de faire valoir son point de vue sur une telle politique.

Les principaux membres de ce nouveau Front commun sont la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), l'Union des producteurs agricoles (UPA), le Conseil du statut de la femme (CSF) et la Fédération des femmes du Québec (FFQ).

Société d'habitation du Québec

Projets amorcés sans appel d'offres

MONTREAL (PC) — Une étude réclamée par le ministre responsable de l'habitation, M. Guy Tardif, affirme que la Société d'habitation du Québec (SHQ), en 1977, avait amorcé des travaux, sans recourir préalablement à un appel d'offres, sur un projet de logements à coût modique, près de la ville de Québec.

La société modifia ultérieurement sa politique et lança un appel d'offres, mais elle n'accorda pas le contrat au plus bas soumissionnaire.

L'étude, remise il y a un an mais dont le contenu n'a été rendu public qu'hier, fut rédigée par Yvan Latouche, un conseiller en rénovation immobilière dont les récentes révélations ont permis à l'opposition libérale d'engager une profonde controverse avec le gouvernement du Parti québécois.

Selon le rapport Latouche, la SHQ avait, en premier lieu, permis à la société Saramac de Montréal et à sept autres entrepreneurs d'amorcer les travaux sur un projet de HLM à Sainte-Foy, en banlieue de Québec, ainsi que sur 16 autres projets, sans lancer d'appel d'offres.

La SHQ publia ultérieurement un appel d'offres. Saramac fut le plus bas soumissionnaire sur le pro-

jet de Sainte-Foy, avec une évaluation de l'ordre de \$2,4 millions, soit plus de \$400.000 de moins que son plus proche concurrent. La SHQ choisit toutefois X-Béton, de Québec, malgré son évaluation plus élevée, pour compléter les travaux.

Le rapport Latouche accuse la SHQ d'avoir gaspillé les fonds publics en omettant d'accepter le plus bas soumissionnaire.

Plusieurs milliers de volumes sont liquidés à des prix extraordinaires

Nos livres seront classés par catégorie.

VENTE ANNUELLE DE LIVRES

A PLACE DU ROYAUME DEBUTANT LE 4 MARS

Dans le local voisin de chaussures Yellow

Plusieurs milliers de volumes sont liquidés à des prix extraordinaires

Nos livres seront classés par catégorie.

Librairie Régionale Inc.

Place du Royaume, Chicoutimi.

Tout est possible avec

GAZA

- Arrosez de saveur vos sandwichs chauds
- Nappez de plaisir votre poulet rôti
- Inondez de bonheur vos pommes de terre frites



- Garnissez de joie vos hamburgers
- Rehaussez de satisfaction vos tranches de rosbif

«Elles ajoutent du goût par-dessus tout»

Sauce GAZA pour SANDWICHS CHAUDS
Sauce GAZA BAR-B-CUE

Une nouveauté: découvrez, au verso des étiquettes GAZA, de nouvelles façons rapides et faciles d'apprêter vos plats à la sauce GAZA!

Les sauces de qualité GAZA ajoutent du goût par-dessus tout à vos repas de tous les jours et font merveille auprès des enfants. Servez-les souvent. Elles sont économiques et vite préparées.

GAZA

Les meilleures sauces au Québec, depuis plus de 40 ans. Notre expérience fait toute la différence.

Les sauces vite prêtes, bien faites!

GAZA

Deux troupes de 50,000 phoques dans le golfe Saint-Laurent

La chasse commencera probablement vendredi

CHARLOTTETOWN (PC) — L'agent fédéral Stan Dudka a fait savoir, mercredi, que deux troupes d'environ 50.000 phoques chacun ont été signalés dans le golfe

Saint-Laurent et que la chasse va probablement commencer vendredi.

Dans une interview des Îles-de-la-Madeleine, M. Dudka a précisé que les troupes se trouvent à 80

milles marins au nord et à 25 milles au nord-ouest de là.

"Les bébés venaient de naître samedi, a expliqué M. Dudka, et c'est pourquoi la chasse

commencera vers vendredi."

En plus des chasseurs côtiers, deux navires participent à la chasse: le Brandel, d'Halifax, et le Technoventure, de Québec.

M. Dudka a par ailleurs dissipé les craintes de ceux qui croient que les bébés phoques vont mourir, parce qu'ils vont naître dans l'eau à cause du peu de

glaces dans le golfe.

"Il est absolument impossible qu'un bébé phoque naisse dans l'eau", a affirmé l'agent fédéral. La mère, s'il le faut, ira mettre bas sur la terre ferme plutôt.

Le sort de Watson M. Dudka n'a pas voulu faire de commentaires, d'un autre côté, sur le sort réservé à M. Paul Watson, 30 ans, de Vancouver, à qui un tribu-

nal a ordonné de quitter l'Île-du-Prince-Édouard avant minuit, lundi dernier.

"Cette question regarde la GRC", a dit M. Dudka.

M. Watson se trouvait toujours dans l'Île-du-Prince-Édouard mercredi. Il n'a pas caché son intention de se rendre dans le golfe Saint-Laurent dans un kayak de 10 mètres, avec deux compa-

gnons, pour badigeonner de peinture les bébés phoques et rendre leur fourrure inutilisable commercialement.

Ses deux compagnons sont MM. Al Johnson, de la Californie, et Joachim Obst, d'Allemagne de l'Ouest.

L'an dernier, au Québec, M. Watson a été trouvé coupable d'avoir nuï au travail des chasseurs et il

doit garder la paix durant trois ans, s'il ne veut pas être écroué.

M. Davies

Un autre qui est revenu, après une absence de trois ans, est M. Brian Davies, directeur de l'International Fund for Animal Welfare.

Un tribunal lui avait interdit, en 1978, de s'approcher des phoques au cours des trois années suivantes.

M. Davies est arrivé comme la dernière fois, avec son hélicoptère, ses caméramen et ses journalistes.

Il veut, comme il l'explique, que "la chasse soit vue par les yeux du monde".

M. Davies veut faire un documentaire sur la chasse aux phoques et il a l'intention de commencer son travail vendredi, à l'ouverture de la chasse.



PERCEE DE SAINT-LAURENT — Le couturier français Yves Saint-Laurent a ouvert une boutique de prêt-à-porter à Toronto, hier. L'un de ses ensembles printaniers que porte un mannequin est composé d'un chandail de laine noire qui coûte \$595 et une mini-jupe brodée d'or fin qui coûte \$795. Pas cher, pas cher. (Laserphoto PA)

Amélioration des ventes automobiles

TORONTO (PC) — Les quatre grands constructeurs d'automobiles au Canada ont accru leurs ventes en février de 8,8 pour cent sur le mois précédent. Il s'agit de la seconde amélioration mensuelle consécutive.

Les chiffres publiés hier par Chrysler, General Motors, Ford Motor et American Motors indiquent que les ventes de voitures ont augmenté de 10,8 pc et celles de camions de 3,54 pc.

Mais le nombre total de véhicules vendus en février (70.003) représente une chute de 21,17 pc par rapport au même mois de 1980.

En tout 51.602 voitures ont été vendues durant le mois visé, contre 46.571 en janvier et 64.362 en février 80. Côté camions (Jeeps incluses), les ventes chiffrèrent 18.401 contre 17.772 en janvier et 24.437 en février 1980.

Chrysler a vendu 27.994 voi-

tures, contre 27.173 et 35.550 tous jours dans l'ordre précédent. Les ventes de camions s'établissent à 2.402 contre 2.397 et 3.713.

Pour les deux premiers mois de cette année, Chrysler a vendu au total 23.102 véhicules, contre 28.801 dans la même période de 1980.

General Motors a livré 27.994 voitures en février, au lieu de 27.173 en janvier et 35.550 en février 1980. Pour ce qui est des camions: 9.054 contre 9.179 et 12.171 toujours dans l'ordre.

Jusqu'à présent cette année, les ventes de GM sont tombées de 89.261 voitures et camions (janvier-février 80) à 73.400.

Ford signale que ses ventes de voitures étaient de 10.844 en février, au regard de 9.014 en janvier et 12.716 en février 1980. Camions: 6.608 contre 5.809 et 8.144.

Interrogations au sujet du jogging

TORONTO (PC) — Le Dr Charles Godfrey s'est demandé, mercredi, si le jogging était un si bon exercice.

Participant à la journée clinique de l'hôpital Wellesley, qui attire des médecins de toutes les régions de l'Ontario, le Dr Godfrey a prédit des problèmes à la personne dont les pieds martellent la chaussée 40.000 fois par semaine, dans un parcours de jogging de 120 kilomètres par semaine.

Pour le Dr Godfrey, il vaut mieux pour la santé faire de la bicyclette, de la marche ou de la natation que du jogging.

Un autre participant, le Dr Michael Easterbrook, a attiré l'attention sur les problèmes aux yeux que peuvent causer le squash et le racquetball.

Des masques ou des lunettes

spéciales ne sont pas nécessaires pour les adultes pratiquant ces sports, a-t-il dit, mais il serait bon que les enfants en portent.

Le Dr Robert Hyland, de son côté, s'est étonné du manque d'intérêt que suscite le sommeil pour les médecins, sachant que les gens passent environ le tiers de leur vie à dormir.

La privation de sommeil, a-t-il signalé, peut être une maladie très grave, produisant des modifications importantes de la personnalité.

"Souvenez-vous, a-t-il dit, qu'une forme de torture consistait jadis à tenir les victimes éveillées."

Le simple ronflement d'un dormeur, a fait remarquer le Dr Hyland, peut constituer un avertissement d'un problème beaucoup plus sérieux.

Dis-moi ce que tu manges

Voici la liste des ingrédients qui pourraient se trouver dans le beurre et dans la margarine.

Beurre:

aliment qui doit être préparé avec au moins 80% de la matière grasse du lait et qui peut également contenir un ou plusieurs des éléments suivants:

- des solides du lait,
- des cultures bactériennes,
- du sel, et
- un colorant alimentaire

Margarine:

émulsion plastique ou liquide d'eau dans de la graisse, de l'huile ou des graisses et des huiles ne provenant pas du lait et qui peuvent avoir été soumises à l'hydrogénation, qui doit contenir au moins 80% de graisse, d'huile, ou de graisses et d'huile comptées en gras, et au moins 3300 U.I. de vitamine A, et 530 U.I. de vitamine D par 100 gr. Tous les ingrédients suivants peuvent être utilisés dans la fabrication de la margarine, mais on ne les retrouve pas nécessairement tous dans une marque donnée.

- de la poudre de lait écrémé ou de la poudre de lait de beurre,
- du lactosérum en poudre ou du lactosérum modifié en poudre,
- des protéines,
- de l'eau,
- de la vitamine E, si ajoutée en quantité telle que le produit final contienne au moins 0,6 unité internationale d'alphatocophérol par gramme d'acide linoléique présent dans la margarine,
- un colorant alimentaire,
- des agents aromatisants,
- des édulcorants,
- du sel et du chlorure de potassium,
- des mono- et diglycides en quantité d'au plus 0,5%,
- de la lecitine en quantité d'au plus 0,2%,
- du tristearate de sorbitan en quantité d'au plus 1,0%,
- de l'acide sorbique et de l'acide benzoïque et leurs sels, seuls ou en association, en quantité d'au plus 1000 parties par million, exprimée en acides,
- de l'hydroxyanisole butyle, de l'hydroxytoluène butyle et du gallate de propyle, seuls ou en association, en quantité d'au plus 0,01% de la teneur en gras,
- du palmitate d'ascorbyle et du stearate d'ascorbyle, seuls ou en association, en quantité d'au plus 0,02% de la teneur en gras,
- du citrate de monoglycérine, du citrate de monoisopropyle et du citrate de stéaryle, seuls ou en association, en quantité d'au plus 0,01% de la teneur en gras,
- des acides citrique et lactique et leurs sels de potassium et de sodium,
- de l'acide tartrique et du tartrate double de sodium et de potassium,
- du bicarbonate de sodium ou de potassium, du carbonate de sodium ou de potassium et de l'hydroxyde de sodium ou de potassium et
- du calcium disodium ethylenediamine tetraacetate en quantité d'au plus 75 parties par million.

À vous de choisir... naturellement.

Le Bureau laitier du Canada et les producteurs de lait de votre province

Les systèmes PBS inc
Plan-Bureau Saguenay

• Appareils à dicter • Systèmes de classement
223, rue Beaujolis, Chicoutimi (secteur Nord) G7G 2L9 (418) 545-2236

SPECIALITES:

SYSTEMES DE CLASSEMENT

— médical
— informatique
— conventionnel.

SYSTEMES D'APPAREILS A DICTER
VENTE ET SERVICE



M. Pierre Fillion,
président.

DISTRIBUTEUR EXCLUSIF POUR LA REGION DU SAGUENAY DES PRODUITS

Roneo Vickers

AES **COULEUR** **AMA**

consommation

La forme du bol et des couteaux influencent beaucoup

NDLR: Le service d'information de la Coop des consommateurs de Montréal vient de publier les résultats de son test du mois portant sur six marques de mélangeurs et les rafraichisseurs d'air. Nous vous livrons le fruit de leurs recherches.

Même si les mélangeurs électriques doivent maintenant partager durement leur spécialité avec les robots culinaires, ils demeurent des appareils fort utiles. Face à la vingtaine de modèles commercialisés par les six marques qui se partagent le marché québécois, le consommateur pourrait penser qu'à l'exception de la qualité de fabrication, des divers arrangements des commandes des vitesses et des apparences, tous ces appareils rendront essentiellement les mêmes services. En un sens, il a raison.

Pour la majorité des tâches qu'on peut demander à un mélangeur, on obtiendra les mêmes résultats avec n'importe quel appareil.

Les différences ne se font sentir que lorsqu'il faut faire des purées. C'est là qu'on constate que la forme du bol et des couteaux influence beaucoup la circulation de mélange du haut vers le bas, et un mélange qui circule mal nécessite l'aide constante de l'utilisateur. En fin de compte, en variant les quantités d'aliments à mélanger et le nombre d'interventions manuelles, tous les mélangeurs finiront par fournir les purées acceptables. Mais voilà: l'un aura fait le tout en quelques secondes et sans aide, alors que l'autre aura dû traiter tellement de petites quantités à la fois et être aidé si souvent qu'on aura eu le temps de se demander pourquoi le livret d'instruction ne déconseillait pas carrément de faire des purées.

Les rafraichisseurs d'air

La nature, et surtout la fonction de certains de nos produits de consommation

courante sont parfois si incroyablement absurdes qu'on se demande comment on a pu arriver à créer un marché pour les écarter.

Comme des chiens de garde vaillants, des millions de rafraichisseurs d'air tant en gelée qu'en tampons veillent présentement dans nos foyers. Ne se contentant plus d'aboyer en cas d'attaque comme du temps de leurs prédécesseurs, les aérosols, ils veillent maintenant jour et nuit et tentent maladroitement de contaminer nos environnements d'odeurs mal imitées au cas où si par malheur, une odeur de la vie oserait se manifester. Dans la même logique, pourquoi ne pas étendre du sel sur nos routes à l'année longue, ou encore garder nos parapluies toujours ouverts, ou rester à l'hôpital au cas où, etc.?

Les six mélangeurs testés sont des modèles du milieu de la gamme de chaque marque, sauf Braun qui n'offre qu'un seul modèle. Ils ont tous des contenants de verre, que nous recommandons par rapport aux contenants de plastique. Quant au choix de vitesses, qui varient de 3 à 14 selon les modèles, disons simplement que puisque le meilleur appareil de ce groupe se contente de 3 vitesses bien étalées, tous les autres semblent offrir plus de tapage à l'oeil et de complexité que de nécessité fonctionnelle.

Payer \$10 ou \$20 de plus pour un modèle à 14 vitesses plutôt qu'à 7, c'est payer cher pour obtenir 7 vitesses de trop! Mais au fait, combien faut-il payer pour obtenir un bon mélangeur?

Même si tous ont réussi un test d'endurance équivalent à 4 années d'usage et un test de corrosion, des différences importantes se sont manifestées dans les autres tests. En accordant sur un total de 60 points: 30 pour les performances, 5 pour l'endurance,

10 pour la facilité de nettoyage, 10 pour la stabilité et les vibrations, et 5 pour le bruit, on obtient le classement suivant:

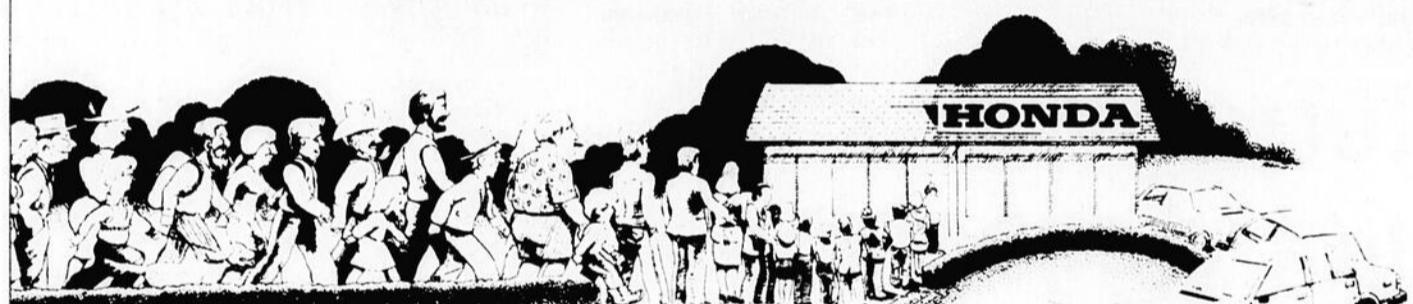
| | |
|---------------------------------|-------|
| Excellent mais trop cher | |
| Braun MX32 | \$125 |
| Bons | |
| Waring Futura II | \$42 |
| Oster Cyclotrol 8 | \$42 |
| Recommandés | |
| Iona Selection II | \$45 |
| Médiocre | |
| Philips KB5454 | \$45 |

Recommandations finales: pour la majorité des utilisateurs, n'importe lequel de nos quatre mélangeurs classés BON fera l'affaire à bon prix: mais si vous faites beaucoup de cuisine et que vous exigez les meilleurs appareils, nous conseillons d'envisager sérieusement l'achat d'un bon robot culinaire pour le prix du Braun MX32. Vous pourrez, pour ce prix, non seulement mélanger, mais râper, trancher, pétrir et hacher. C'est un pensez-y bien.

Tant de mesures coûteuses en matières premières et en énergie pour simuler la victoire sur un ennemi créé de toute pièce. Qu'il s'appelle Triple Odeur ou Double Courant d'Air, tous ces produits sont à condamner en bloc. Au mieux d'après nos tests de 12 produits, ils pourraient se faire sentir pendant 2 mois, mais en fait, la seule odeur incontestablement identifiable qu'ils dégagent ensemble est celle du gaspillage honteux d'une société qui a érigé en système payant la lutte aux courants d'air menaçants. A se cacher constamment sous le parapluie, on finit par oublier l'existence même du soleil... et à quel prix!



POUR VENDRE ¼ DE MILLION D'AUTOMOBILES, FAUT SAVOIR CE QUE VEULENT ¼ DE MILLION D'AUTOMOBILISTES.



Cette année chez Honda, nous sommes très heureux. Heureux parce que, ce printemps, nous franchirons le cap du quart de million d'automobiles vendues au Canada. De plus, nous avons une autre raison d'être heureux car depuis cinq années consécutives, nous sommes la voiture importée n°1 au Canada.*

Mais ce qui nous rend heureux par-dessus tout c'est le fait que nos voitures aient fait le bonheur d'un si grand nombre d'entre vous. D'ailleurs, la recette de ce succès est fort simple: si vous offrez des voitures qui conviennent à leur époque, qui sont à la fois économiques et nerveuses, qui ont une longue liste d'équipement standard et, enfin, qui sont innovatrices et amusantes à conduire, alors, ceux qui recherchent de bonnes voitures achèteront vos voitures.

LA VOITURE IMPORTÉE N°1 AU CANADA... CINQ ANS DE SUITE!

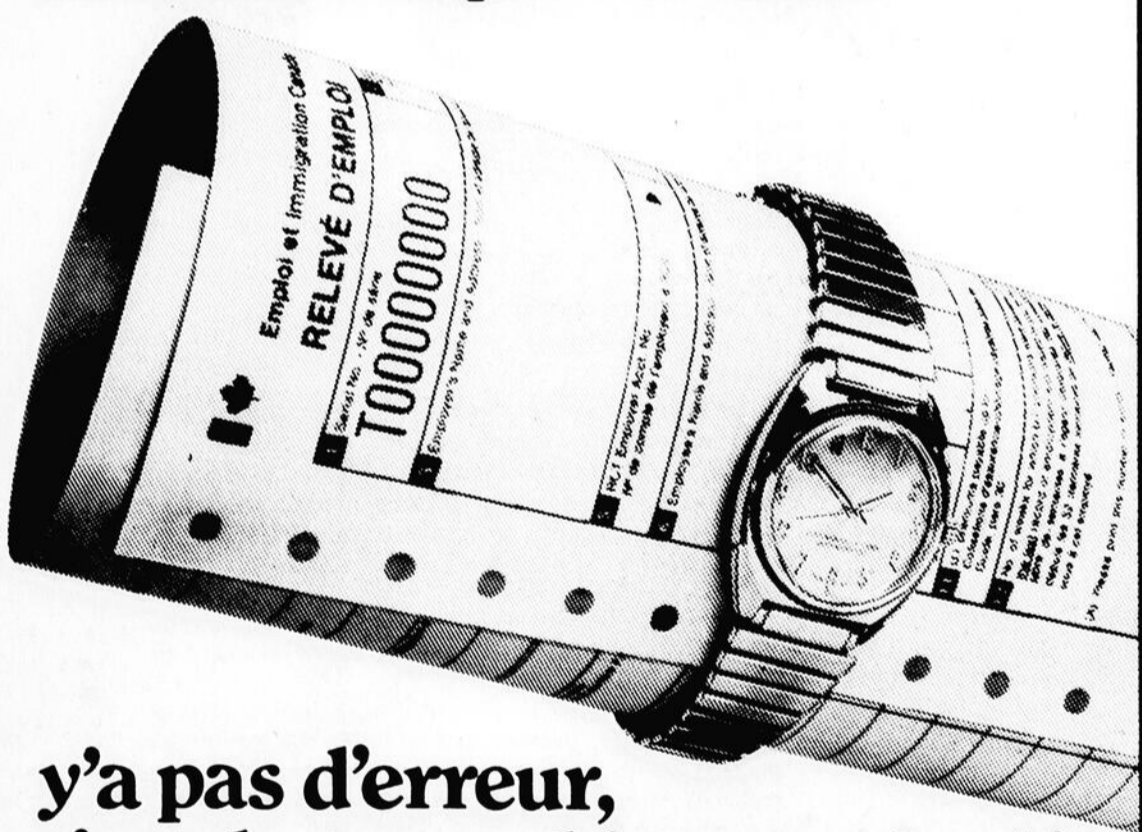
Être le n°1, c'est important. Mais pas autant que les raisons qui expliquent cette position. Et ces raisons, c'est la traction avant, que Honda a été la première à populariser avec succès au Canada. C'est l'économie d'essence, l'économie de poids et l'économie d'encombrement. C'est la direction à crémaillère, la suspension entièrement indépendante et les freins assistés à disque à l'avant, le tout en équipement standard. C'est aussi bien d'autres

caractéristiques, toutes standard sur la plupart des Honda: les pneus à carcasse radiale, le déclenchement à distance du hayon et du coffre, les glaces teintées et le lave-glace/essuie-glace de lunette arrière. Et les prix Honda commencent au chiffre incroyable de \$5 145.** Tout cela nous a aidé à vendre un quart de million de voitures dans un laps de temps incroyablement court. Et nous croyons que ça mérite d'être célébré. C'est exactement ce que font les concessionnaires Honda pendant les célébrations du quart de million de Honda. Venez essayer une Honda. Voyez par vous-même ce qui a convaincu un quart de million de Canadiens avant vous.



VENEZ FÊTER LE "¼ DE MILLION" DE HONDA. FAITES L'ESSAI DE LA VOITURE IMPORTÉE N°1 AU CANADA.

EMPLOYEURS! Un Relevé d'emploi bien fait...



y'a pas d'erreur, c'est du temps bien employé!

Quelques minutes suffisent pour remplir un Relevé d'emploi. Mais si c'est fait sans erreur, c'est du temps de gagné pour tout le monde. Le Relevé d'emploi est la pièce la plus importante du système d'Assurance-chômage car il vous aide à déterminer si une personne a droit aux prestations, à quel taux et pour combien de temps. Veillez à ce qu'il soit fait correctement pour éviter:

- des erreurs coûteuses qui entraînent des déboursés considérables (125 MS versés en trop en une seule année);
- des pertes de temps et des recherches inutiles;
- des complications administratives qui peuvent perturber le bon fonctionnement de votre entreprise.

Le Relevé d'emploi est facile à remplir. Nous vous offrons tous les moyens de le faire rapidement et correctement.

- Procurez-vous le guide simple et pratique sur le Relevé d'emploi.
- Assurez-vous que vos employés du service de la paie comprennent bien l'importance d'une telle démarche et qu'ils complètent le formulaire en temps voulu.
- N'hésitez pas à faire appel au personnel des Centres d'Emploi du Canada chaque fois que vous le jugerez nécessaire.

Y'a pas d'erreur, tout le monde en profite.

Emploi et Immigration Canada / Employment and Immigration Canada
 Lloyd Axworthy, Ministre / Lloyd Axworthy, Minister

Canada

Léo Automobile Ltée
 833, ave Alma, Chicoutimi, Québec
 G7H 4E7 — 545-1190